CONDREDGE HOLLOWAY MEILLEUR JOUEUR DE LA LCF

TABLOÏD SPORTS

Photothèque LA PRESSE

■ **Les joueurs de l'Est ont effectué une percée hier soir lors de l'attribution des trophées d'excellence Schenley. Quatre victoires sur cinq! Condredge Holloway a dirigé ce blitz en battant Tom Scott au titre de meilleur joueur de football de la ligue Canadienne. Les Argonauts de Holloway affrontent les Eskimos de Tom Scott, dimanche en grande classique de la Coupe Grey.**

pages 6, 7, 8, 9, 12 et 13

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
la presse

35 cents
HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢

MONTRÉAL, VENDREDI 26 NOVEMBRE 1982, 98e ANNÉE, n° 275, 60 PAGES, 4 CAHIERS

Sears
vous en avez pour votre argent...et plus

DES ANGES GARDIENS DANS LE MÉTRO EN MARS

page A 3

Lisa Sliwa
photo UPC

NÉGOCIATIONS DU SECTEUR PUBLIC

SPRINT SUR LES OFFRES FINALES

■ **Dans la capitale, l'atmosphère s'est enfiévrée. Bien décidé à parer les coups, le premier ministre Lévesque a laissé entendre que l'Assemblée nationale pourrait siéger lundi, en cas de grève illégale.**

QUÉBEC AJOUTERAIT $52 MILLIONS POUR LES BAS SALARIÉS

page A 2

TAUX HYPOTHÉCAIRES:
LA GLISSADE SE POURSUIT

page B 1

DIANE TELL INTIME

Trois guitares sur la scène. Diane, habillée en rose, a établi presque instantanément le contact, hier soir, avec ses fidèles admirateurs qui ont rempli à craquer le théâtre St-Denis.

Page B 6

photo Denis Courville, LA PRESSE

MOUBARAK ET MITTERRAND
EXHORTENT L'OLP À RECONNAÎTRE ISRAËL

page A 10

Photothèque LA PRESSE

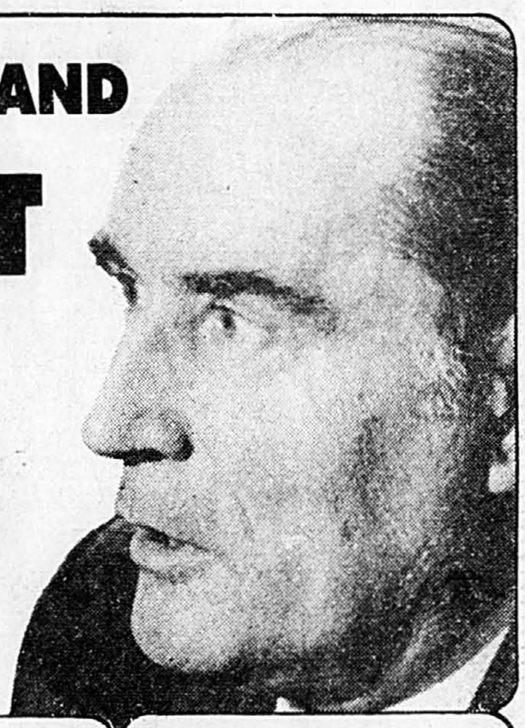

PRIX DU QUÉBEC 82
MARIE-CLAIRE BLAIS, LITTÉRATURE
JACQUES HENRIPIN, SCIENCES HUMAINES
CAMILLE SANDORFY, SCIENCES
ROLAND GIGUÈRE, ARTS VISUELS
LIONEL DAUNAIS, ARTS D'INTERPRÉTATION
NORMAN MCLAREN, CINÉMA

page B 7

SOMMAIRE 3

Annonces classées - B 3, C 4 à C 9 et sports 14
Arts et spectacles
—Informations--- B 6 à B 10
Cinéma---------- B 11
Décès, naissance», etc.------ C 10
Économie ---------- B 1 à B 5
Êtes-vous observateur?------- C 6
FEUILLETON----------C 5
Horoscope ---------- C 6
Jardinage---------- C 7
Le monde --------A 8, A 10, A 11
Météo---------- A 2
Mots croisés---------- C 8
Quoi faire aujourd'hui ------ B 11
Télévision ----------B 6, B 10
—Télé-câble ---------- B 7
Tribune libre---------- A 7
Vivre aujourd'hui ---------- C 1
TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées ---------- 18
Mots croisés ---------- 18

ÉDITO

LA DERNIÈRE CHANCE DES NÉGOCIATEURS

PAR MICHEL ROY

page A 6

Les certificats de
DÉPÔT GARANTI
du Trust Général
le mode d'épargne d'un intérêt
SUPÉRIEUR

• Taux d'intérêt élevé
• Sécurité du capital et des intérêts
• Aucun coût
• Taux d'intérêt garanti
• Souplesse dans le paiement des intérêts
• Conseillers financiers à votre service

12 1/2 %

Intérêts versés annuellement.
Période de 5 ans.
Dépôt minimum 500$.
D'autres certificats à des taux différents sont offerts pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans.
Taux sujets à confirmation.

TRUST GENERAL
Montréal/University: 1100, University, 871-7200
Montreal/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383
Outremont: 1 Vincent d'Indy, 739-3265
NOUVEAU
Renseignez-vous sur nos certificats depomatic garantis
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

L'escouade anti-terrorisme renaît de ses cendres

La direction de la police de la CUM a décidé de prendre les grands moyens pour retrouver les auteurs des fausses bombes, déposées à Montréal récemment, en formant une escouade spéciale composée de vétérans de la Crise d'octobre. Ces policiers seront secondés par des agents de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie Royale du Canada.

RAYMOND GERVAIS

C'est le directeur du poste 34, M. Claude Rochon, qui a été nommé coordonnateur et grand patron de cette escouade qui aura juridiction sur tout le territoire de la CUM.

Les deux enquêteurs au dossier sont les sergents-détectives Emile Bisaillon et Jean-Guy Rousselle qui ont oeuvré respectivement durant dix et six ans au sein de la défunte section anti-terrorisme.

Ces deux limiers travailleront en collaboration avec les hommes du commandant Claude Gagné, responsable de la section Liaison-Sécurité de la police de la CUM ainsi que les unités de Renseignements de la SQ et de la GRC.

Par ailleurs, contrairement à ce qui a été diffusé au cours des derniers jours par différents médias d'information, les policiers n'ont jamais interrogé le dénommé Pierre Bérubé qui s'est présenté lundi à LA PRESSE, affirmant qu'il était membre d'un mouvement responsable du dépôt des deux fausses bombes du week-end dernier à Montréal. « La seule personne que nous avons interrogée jusqu'à maintenant est un citoyen qui a remarqué la présence de deux hommes à l'air louche, près des bureaux du Parti Québécois, rue Saint-Denis, samedi dernier, a déclaré le sergent-détective Emile Bisaillon. Néanmoins, on aimerait bien que l'individu qui s'est présenté à LA PRESSE et celui qui a fait parvenir le communiqué à votre journal se manifestent à nouveau ».

Le policier Bisaillon a ajouté qu'il n'était pas en mesure, pour le moment, de déterminer si des anglophones ou des francophones étaient responsables des attentats. « C'est présentement de la pure spéculation que de prétendre qu'on en connaît les auteurs », a conclu le limier.

Par ailleurs, les policiers de la CUM ont dû faire évacuer hier durant quatre heures l'édifice de la CSN, située au 1601 de la rue De Lorimier, où un appel à la bombe avait été logé. Après une fouille minutieuse des lieux, aucun explosif n'a été découvert.

LES NÉGOCIATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC

Après le sprint final, l'Assemblée nationale pourrait trancher lundi

QUÉBEC — Les négociations dans le secteur public sont engagées depuis la nuit dernière dans un sprint sur les offres finales du gouvernement que les syndicats seront appelés à évaluer au cours du week-end.

L'État-employeur pare toutefois les coups. Le premier ministre Lévesque laisse en effet entendre que l'Assemblée nationale pourrait être convoquée dès lundi, en cas de grève illégale.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

Les milieux syndicaux ont laissé entendre hier que le gouvernement avait abordé à la table centrale une hypothèse ayant pour effet d'adoucir le sort des bas salairés dans le cadre de la loi 70. Il semblerait que dans un premier élan le gouvernement ait suggéré d'insuffler une somme de $52 millions pour protéger le pouvoir d'achat de 15 p. cent des travailleurs du secteur public dont les salaires se situent en bas de l'échelle.

Cette somme, laissait-on entendre, leur serait versée sous la forme d'un montant forfaitaire pour compenser les réductions uniformes de salaire de l'ordre de 19,5 p. cent entre janvier et avril prochain.

Du côté gouvernemental, on n'a pas nié que cette hypothèse ait été avancée à un moment où l'autre mais on a laissé entendre du même souffle que plusieurs autres scénarios avaient été avancés dont l'étalement sur une plus grande période du gel des salaires pour les bas salariés.

Un bref survol des progrès enregistrés aux tables sectorielles de négociations démontrait que c'était aux tables du soutien scolaire qu'un règlement était le plus imminent. Par ailleurs, on enregistrait des discussions très laborieuses du côté de la table de la Fédération des affaires sociales (CSN).

Les infirmières sont désabusées

Par ailleurs, le Regroupement des infirmières et des infirmiers du Québec qui regroupe quelque 16 000 membres s'est dit désabusé par l'attitude du gouvernement à leur table.

Sans rompre les négociations, le Regroupement a indiqué qu'il avait décidé de convoquer ses membres lundi afin de leur faire un rapport de négociations et les préparer à la nécessité d'utiliser la grève générale illégale.

L'organisme qui regroupe la Fédération des infirmières et infirmiers unis et la Fédération québécoise des infirmiers et infirmières du Québec a laissé entendre que la partie patronale ne voulait même pas reconduire le statu quo sur une trentaine d'articles de la convention notamment des articles portant sur la sécurité d'emploi et le « bumping ».

Le regroupement a déjà obtenu un mandat de grève générale illégale de 52 p. cent de ses membres et 98 p. cent ont rejeté les offres patronales, il y a trois semaines.

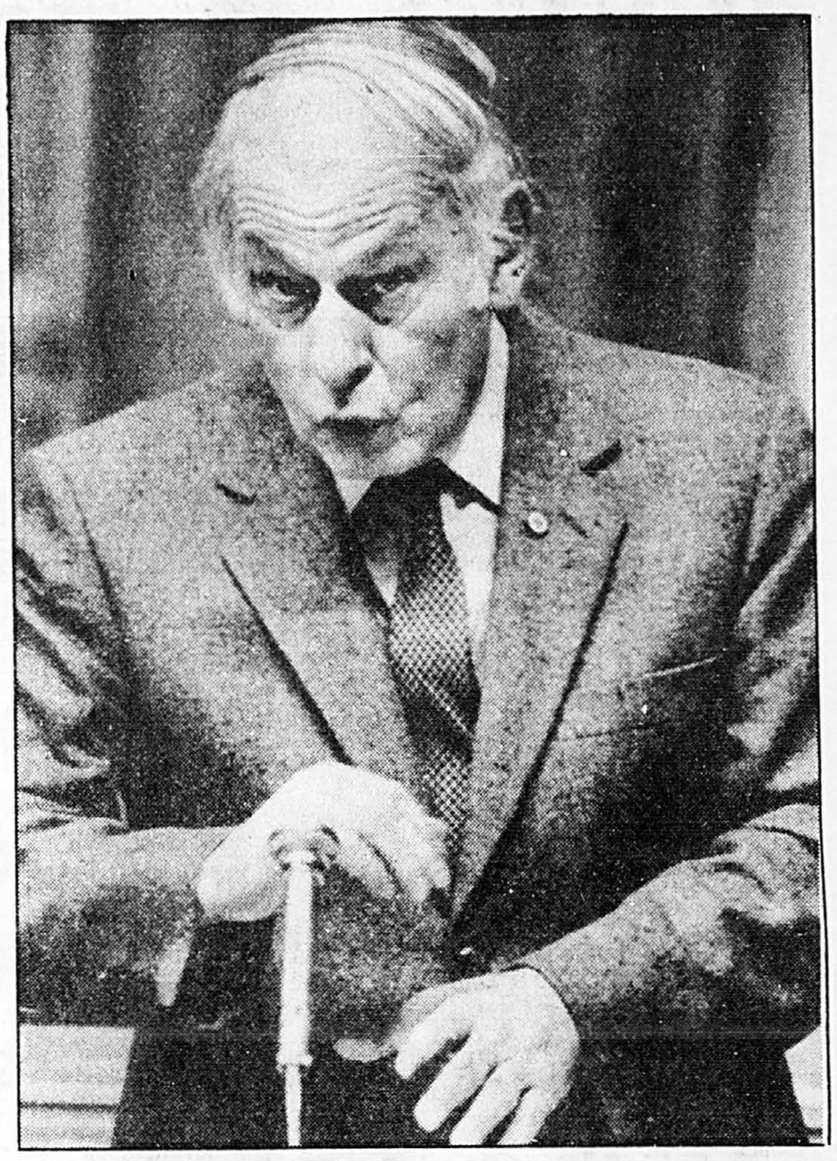

(Photo René Picard, La Presse)

Saint-Nicolas chez les enfants

Saint Nicolas et son fidèle Pierre-le-Noir sont en ville ! Ce légendaire évêque que les Hollandais et les Belges fêtent le 6 décembre depuis plusieurs siècles, (nous, c'est le Père Noël) se trouve actuellement en tournée à Montréal et au Canada. Cette première est une initiative de KLM, les lignes aériennes royales néerlandaises, destinée évidemment à faire la promotion des voyages à destination de « la Hollande en direct ». Hier, Sinterklaas est arrivé en calèche pour rendre visite aux petits malades de l'hôpital de Montréal pour enfants, distribuant friandises et petits sabots traditionnels. On le voit ici en compagnie de la jeune Tricia Bouchard, 11 ans, hospitalisée depuis plusieurs mois. « Je ne le connaissais pas, a avoué cette jeune patiente toute émerveillée, mais il est beau. »

HÔPITAUX

Seul un « miracle » pourrait éviter le déclenchement de la grève

S'il n'en tient qu'à certains syndicats de la Fédération des affaires sociales, la majorité des hôpitaux et des institutions de santé de la province seront paralysés une minute après minuit mardi prochain. La grève illimitée et illégale aura lieu, à moins « d'un miracle », c'est-à-dire d'un règlement qui tienne compte de la contre-proposition syndicale du front commun CSN-FTQ-CEQ.

LISA BINSSE

Pierre-Paul Roy, le vice-président de la FAS pour la région de Montréal, a été on ne peut plus clair hier en conférence de presse : « On n'acceptera rien au-dessous de la contre-proposition syndicale ». Et, même si la plus importante fédération du secteur public à la CSN avec ses 82 000 membres espère que le front commun emboîte le pas, les propos de M. Roy indique qu'elle est prête à sortir seule.

La FAS détient déjà un mandat, « le plus important depuis 1972 », de déclencher un arrêt de travail illimité et illégal. En effet, 65,4 p. cent des syndicats représentant 74 p. cent des membres ont donné leur accord à un tel geste.

La contre-proposition syndicale est la suivante : paiement de la hausse prévue en décembre et que la loi 70 veut faire sauter ; gel des salaires pendant un an pour ceux qui gagnent $25 000 et plus, et pour les autres, indexation partielle variant selon les salaires ; en janvier 1984, hausse des salaires variant de 5,9 à 2 p. cent selon les niveaux ; en juillet 1984, indexation complète des salaires avec « enrichissement ».

Or le gouvernement a déjà laissé entendre qu'un gel des salaires ne pouvait constituer une base de règlement et la loi 70, qui réduit de 19,5 p. cent les salaires de tous les salariés de l'État, doit toujours s'appliquer.

En cas de grève, la FAS s'engage à assurer les services essentiels déterminés par les syndicats eux-mêmes, tout comme ces services ont été assurés lors du débrayage de 24 heures du 10 novembre dernier.

Services essentiels

D'ailleurs la conférence de presse d'hier a été convoquée par le Syndicat des travailleurs de Notre-Dame qui s'est engagé « à garantir les services essentiels lors de la prochaine grève générale ».

Suzanne Lortie, la présidente du syndicat, a expliqué que les services essentiels, du moins ceux qui ont été assurés le 10 novembre, étaient équivalents à ce qui est normalement offert en soirée pour taux d'occupation à 100 p. cent. Selon le syndicat, le personnel infirmier normalement requis en soirée est de 187. Le total du personnel requis en temps de grève pour toutes les unités de soins est évalué à 561.

Lors du débrayage de 24 heures, le syndicat a fourni une liste de 700 personnes (médecins, résidents et internes, cadres et autre personnel spécialisé)... dont 25 seulement, de l'aveu même du syndicat, étaient des salariés syndiqués. Il s'agissait d'infirmières (membres de la FAS) affectées aux unités d'hémodyalise internes et externes.

Par ailleurs, Mlle Lortie a dénoncé les relations de travail « intenables » à l'hôpital Notre-Dame où l'administration refuserait obstinément de signer la convention collective de 1979 et où 2 700 griefs se sont accumulés. Quant à la « pluie de mesures disciplinaires » après le récent débrayage, le syndicat demande au gouvernement, « s'il veut une signature de la prochaine convention collective », de les lever dans le cadre du règlement de la prochaine convention.

Depuis ce débrayage, le syndicat se plaint d'une véritable « répression syndicale » à l'égard de 40 officiers et délégués syndicaux : un congédiement, 13 suspensions de deux semaines à six mois, 25 plaintes au Tribunal du travail, 12 plaintes déposées à l'Ordre des infirmières et une demande d'enquête à la Commission des droits de la personne.

Le directeur-général de l'hôpital, Marcel Labbé, est d'avis quoiqu'en dise le syndicat, que le 10 novembre, « même les services minimaux n'étaient pas assurés ».

Laberge dénonce le comité Urgence-Médiation

QUEBEC (PC) — Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, s'en est pris hier au comité Urgence-Médiation, le comparant à des « dames patronesses » qui posent une bonne action par année à la veille des Fêtes.

« On n'a pas besoin d'urgence médiation mais d'urgence négociation », a déclaré le chef syndical devant les délégués au congrès des métallurgistes unis d'Amérique, à Québec.

« Ces comités là me font penser aux dames patronesses d'autrefois dont les maris étaient des propriétaires d'usines ou d'autres entreprises qui exploitaient les travailleurs, égorgaient leurs clients, et qui rendus un peu avant les Fêtes distribuaient des paniers de provisions ».

M. Laberge a reproché à ces « citoyens bien pensants » de ne pas s'être levé debout pour crier leur indignation quand le gouvernement a décrété des « coupures épouvantables » dans le réseau des Affaires sociales.

Abordant la question des services essentiels,M. Laberge a affirmé qu'il était évident qu'une grève dans les hôpitaux n'avait rien de drôle pour les malades, ni pour les syndiqués.

« Nous respectons les services essentiels dans les hôpitaux, a affirmé M. Laberge. Mais, a-t-il précisé, pour une période courte, que tu ne changes pas de drap dès qu'il est trempé, c'est inconfortable mais c'est pas aussi essentiel que d'autres choses ».

Selon M. Laberge, les services essentiels offerts par les syndicats sont semblables au service normal que les hôpitaux mettent à la disposition des patients durant les fins de semaine, les jours de fête ou pendant la période des vacances.

« On met pas la vie du monde en danger 52 fins de semaine par années. S'il n'y pas assez de monde lors des grèves, avec les services essentiels qu'on a suggérés, il en manque toutes les fins de semaines et toutes les journée de fête », a-t-il lancé.

Le chef syndical a également soutenu que la loi 70 ne réglera en rien les problèmes budgétaires à long terme du gouvernement québécois.

« La loi 70 va probablement régler en partie le trou budgétaire de cette année mais pas celui de l'an prochain. Avec 200,000 ou 250,000 chômeurs de plus au Québec l'an prochain, inutile de dire que les rentrées fiscales vont être pas mal plus basses et il y aura un autre trou l'an prochain », a affirmé M. Laberge.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: --8 Max.: 0
NUAGEUX ET FAIBLE NEIGE PASSAGÈRE
DEMAIN: PAS DE CHANGEMENT

La Quotidienne
Tirage d'hier: 2153 | Numéro-boni: 807537

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	−22	−12	Nuag. neige
Outaouais	− 8	− 1	Nuag. neige
Laurentides	−16	− 7	Nuag. neige
Cantons de l'Est	− 9	− 3	Nuag. neige
Mauricie	−20	−10	Nuag. neige
Québec	−12	− 5	Nuag. neige
Lac-Saint-Jean	−24	−10	Nuag. neige
Rimouski	−10	− 2	Nuag. neige
Gaspésie	−12	− 4	Nuag. neige
Baie-Comeau	−14	− 6	Nuag. neige
Sept-Iles	−16	− 6	Nuag. neige

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	4	5	
Edmonton	3	5	
Regina	−10	− 1	
Winnipeg	1	7	
Toronto	− 2	1	
Fredericton	− 7	11	
Halifax	9	14	
Charlottetown	− 5	11	
Saint-Jean	6	10	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	− 1	15	Nlle-Orléans	8	19
Buffalo	0	3	Pittsburgh	6	7
Chicago	− 7	− 2	S. Francisco	6	16
Miami	1	7	Washington	− 2	16
New York	1	11	Dallas	2	6

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	6	10	Madrid	4	12
Athènes	6	19	Moscou	2	4
Acapulco			Mexico	7	21
Berlin	4	13	Oslo	0	6
Bruxelles	3	10	Paris	7	12
Buenos Aires	21	32	Rome	8	18
Copenhague	4	11	Séoul	− 9	3
Genève	2	13	Stockholm	3	9
Hong Kong	18	22	Tokyo	6	12
Le Caire	12	18	Trinidad	23	32
Lisbonne	10	13	Vienne	3	4
Londres	8	11			

La CUM condamnée à verser $500 à Molière Théard pour les « insultes racistes » lancées par des policiers

Le juge Châteauguay Perrault de la Cour supérieure vient de condamner la Communauté urbaine de Montréal à verser à M. Molière Théard la somme de $500, dont $400 à titre de dédommagement pour « insultes racistes » de la part de policiers, et $100 à titre de dommages exemplaires pour « atteinte intentionnelle à ses droits ».

Rappelons que le 28 juin 1979, des policiers sont intervenus rue Bélanger à Montréal, pour disperser un attroupement d'adeptes du soccer parmi lesquels se trouvaient, entre autres, plusieurs Haïtiens. A cette occasion, M. Théard, un chauffeur de taxi âgé de 29 ans, fut, selon la preuve, « arrêté brutalement, frappé au visage, roué de coups et insulté par des paroles racistes ».

Ces événements ont fait l'objet d'une longue enquête de la commission des droits de la personne du Québec, au cours de laquelle plus de 50 témoins ont été interrogés. La commission a alors intenté, au nom de M. Théard, une poursuite en dommages matériels, moraux et exemplaires de $6,766 contre la CUM et neuf policiers.

Après avoir entendu de nombreux témoignages, le juge Perrault conclu que M. Théard a effectivement été frappé au visage par le policier Gilles Laurin et qu'il a reçu des « bourrades » de la part de d'autres policiers. Mais le juge conclut que la preuve est insuffisante pour démontrer que ces coups étaient reliés à de la discrimination. Dans des circonstances analogues, un Blanc aurait pu recevoir les mêmes coups.

Le juge retient toutefois les « insultes racistes » proférées par des policiers, mais on n'a pu attribuer ces paroles à l'un ou l'autre en particulier. C'est pourquoi le juge condamne leur employeur, la CUM.

La Commission des droits envisage de porter cette cause en appel pour tenter d'obtenir les compensations qui n'ont pas été accordées pour les dommages.

À L'INSTIGATION D'UN PROFESSEUR D'AÏKIDO

Anges gardiens dans le métro en mars prochain

■ Sous le nom *les Anges gardiens*, le groupe *Guardian Angels*, qui a déjà des sections dans 40 grandes villes américaines ainsi qu'à Toronto et à Windsor (Ontario), entreprend ces jours-ci la formation à Montréal de la 43e, ont fait savoir hier la directrice nationale de l'organisme Lisa Sliwa et celui qui sera le coordonnateur de la section montréalaise, Jean Boisvert.

JACQUES BENOIT

Comptant uniquement sur le travail de bénévoles (4 700 au total selon Lisa Sliwa) qui y consacrent huit à dix heures par semaine, les *Guardian Angels* font dans les grandes villes américaines des rondes de surveillance dans les métros et les rues, afin d'aider à la sécurité publique.

« Ce qui m'impressionne et ce qui m'a décidé à m'impliquer, racontait hier Jean Boisvert, 32 ans, en conférence de presse, c'est la violence qui augmente et qui me fait un serrement au coeur. » Moniteur d'aïkido au cégep du Vieux-Montréal, Boisvert, 32 ans, devait ajouter un moment plus tard que c'était la lecture d'une interview de Lisa Sliwa parue cet été dans LA PRESSE (sous la signature de Martha Gagnon) qui l'avait incité à rendre visite à la section new-yorkaise du groupe, fondée en 1979 par le mari de Lisa Sliwa et d'où est issu tout le mouvement.

Farfelu? Lisa Sliwa, 29 ans, qui s'exprime avec ce débit saccadé fréquent chez les New-Yorkais, a un pouvoir de persuasion de toute évidence marqué et Boisvert, de son côté, n'a manifestement rien de l'illuminé, malgré le pull blanc et le béret rouge qu'il portait hier et qui, partout, servent à faire reconnaître les membres du groupe. Notre travail se fera discrètement, disait-il hier en substance, et « je le vois, pourquoi pas? un peu comme une forme de scoutisme ».

Premier objectif, la mise sur pied, dans les mois qui viennent, de deux patrouilles, celles-ci comptant toujours au minimum huit membres. La formation physique et juridique des bénévoles demandant trois mois, c'est donc en mars 83 que la section montréalaise pourrait commencer ses activités.

Mais d'abord, précisait Jean Boisvert, il s'agit pour l'instant de dénicher les deux chefs de patrouille, après quoi commencera le recrutement des bénévoles dont il entend assurer lui-même la formation du point de vue physique. Ceci notamment grâce au aïkido, un art martial de neutralisation plutôt que d'agression, et donc tout a fait conforme à la manière des *Anges gardiens* qui ne portent jamais d'armes et dont les interventions, disait hier Lisa Sliwa, se font obligatoirement sans violence : « Nous n'avons jamais blessé personne ni même fait un bleu à qui que ce soit. »

Hormis les rondes, le groupe peut offrir de même, selon les besoins, un service d'accompagnement de gens âgés, de livraison de médicaments aux handicapés, de cours d'auto-défense aux femmes, etc. ajoutait-elle.

Interrogée enfin sur ce que ferait le groupe si la CTCUM ou la police s'opposaient d'une façon ou l'autre à son projet, Lisa Sliwa, qui est manifestement habituée à ce genre de questions et de problèmes, a répondu que les activités des *Anges gardiens* n'avaient rien de différent de celles que pourraient avoir d'autres particuliers, et qu'on ne peut donc s'y opposer. Mais le groupe, bien sûr, a-t-elle ajouté, cherche à avoir dans toutes les villes où il est actif les meilleures relations possibles avec les autorités, comme le montre la rencontre qu'ils devaient avoir hier, Jean Boisvert et elle, avec un porte-parole de la police de la Communauté urbaine de Montréal.

DANS LA BRASSERIE TENUE PAR SA FEMME

Un policier de Trois-Rivières a insulté des parents venus chercher leurs filles mineures

■ NICOLET — « Tu vas sortir d'ici tout de suite ma c... de grosse sale. Je vais faire sortir tes filles de la brasserie, mais toi tu n'entreras pas pour leur parler ».

ANDRÉ PÉPIN

C'est en ces termes crus qu'un policier de Trois-Rivières, l'agent André Martineau, a évincé une mère de famille d'un établissement licencié, le 10 avril dernier. Cette femme, Mme Yvonne Dontigny, s'était présentée à la brasserie *Adam et Eve*, propriété de l'épouse du policier, dans l'espoir de forcer ses deux filles mineures à quitter les lieux. L'agent de police se trouvant sur place, il a pris l'initiative de chasser la mère de famille et son époux en prétextant qu'ils étaient des indésirables. Une violente dispute entre le policier et les parents a marqué l'événement, le tout sous les yeux des deux adolescentes qui terminaient une consommation à la hâte.

Cet incident a été relaté par tous les témoins de la scène, devant les membres de la Commission de police qui tentent actuellement de mettre en lumière une série de lacunes et de manquements graves à l'étique professionnel commis au cours des dernières années par les policiers trifluviens.

Le président de cette enquête, le juge Denys Dionne, a sévèrement

Yvonne Dontigny

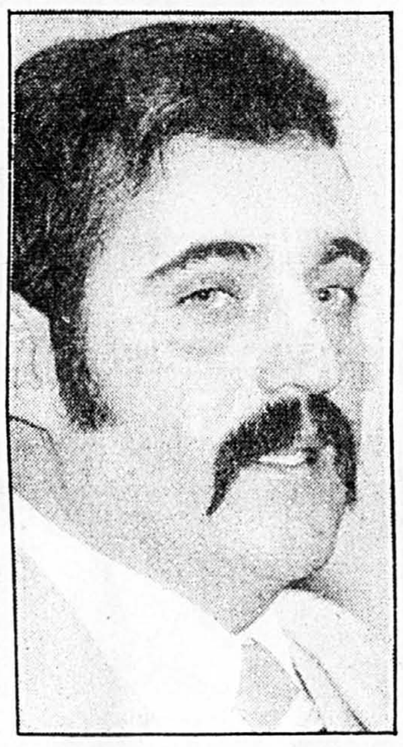

Serge Lafrance

dénoncé le fait que M. Martineau, en tant qu'agent de la paix, ait pu tolérer que des mineurs soient présents dans l'établissement de son épouse. « Je suis certain que vous n'avez pas porté plainte parce que vous êtes en conflit d'intérêt », a tranché le magistrat, en soulignant qu'au cours des prochaines semaines, l'enquête tentera de démontrer que ce policier a des intérêts financiers dans l'entreprise de son épouse.

Le principal intéressé, M. Martineau, a admis avoir qualifié Mme Dontigny de grosse sale : « C'est vrai que je l'ai ainsi qualifiée. Je la connaissais bien à cause de mes fonctions de policier ». Il a par ailleurs nié avoir menacé physiquement cette dame comme elle l'a prétendu durant son témoignage.

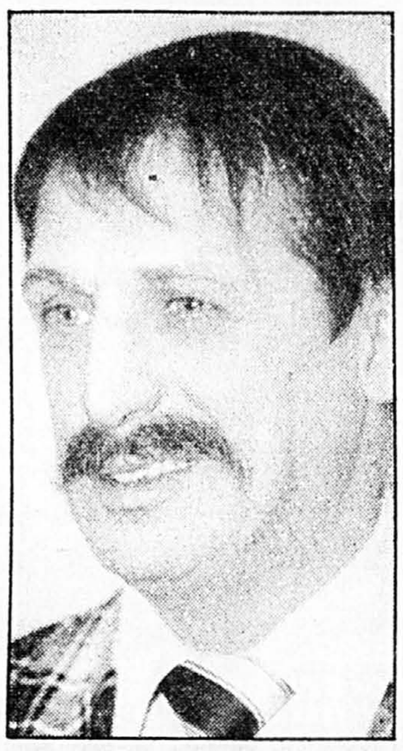

photos LA PRESSE

André Martineau

Il voulait sa jeep

Un autre policier trifluvien, l'agent Serge Lafrance, a pour sa part admis avoir récupérer d'une « façon rapide » une jeep qu'il avait échangée avec un citoyen de Louiseville le 6 mars 1979.

M. Lafrance avait échangé sa jeep contre une autre semblable avec M. Marcel Lemay pour immédiatement regretter sa transaction. Malgré des efforts répétés du policier pour récupérer son véhicule, il se butait continuellement au refus de M. Lemay. Il a donc agi seul en s'emparant de sa jeep qu'il est allé caché dans un hangar. Les policiers de la SQ ont fait enquête et découvert le pot aux roses. Heureusement pour Lafrance, l'affaire n'est pas allé devant le tribunal, M. Lemay ayant retiré sa plainte à l'époque.

« Étiez-vous conscient de commettre une illégalité? lui demande le juge Dionne.

« Non, j'avais consulté un avocat en qui j'avais confiance », répond le policier.

« Comment avez-vous fait pour la faire démarrer cette jeep? »

« J'ai fait sauter les fils! »

« Un procédé de voleur? », questionne le juge.

« Non. C'était une façon rapide », ajoute le témoin.

La commission de police a interrompu ses travaux hier, en attendant que la Cour supérieure se prononce, mardi, sur la légalité d'une telle enquête. L'association des policiers a logé une demande au tribunal (bref d'évocation) pour tenter de mettre fin aux travaux de la commission. De nouveaux témoins sont convoqués pour mardi après-midi. Ils devront témoigner, à moins que la Cour supérieure en décide autrement.

DESCENTE «ILLÉGALE ET ABUSIVE» AU PARC BELMONT

La Cour permet la poursuite de deux policiers de la CUM

■ Le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, vient de refuser l'immunité de poursuite à deux policiers de la Communauté urbaine de Montréal qui avaient organisé une descente qu'il considère comme « abusive et illégale » au parc Belmont, le 19 août dernier.

ANDRÉ CÉDILOT

Cette décision assez exceptionnelle s'accompagne d'une ordonnance obligeant les policiers à remettre à leurs propriétaires les jeux d'adresse et tous les objets qui avaient été saisis ce jour-là. Elle fait suite à une requête des dirigeants du parc Belmont pour faire annuler les mandats de perquisitions qui avaient été émis par le juge Guy Robert, de la Cour municipale de Montréal.

Rappelons que le raid de la police de la CUM avait pour but de vérifier des jeux de hasard qu'elle croyait illégaux et de mettre fin à une loterie, soi-disant illégale également, qui consistait en un tirage hebdomadaire gratuit qui donnait la chance à tout client de gagner un voyage en Floride.

Résultat de l'opération : le concours était parfaitement légal, tandis que cinq plaintes « d'avoir exploités des jeux... défectueux » ont été portées devant la Régie des loteries et courses du Québec, a affirmé, hier, un porte-parole de la police de la CUM. Quant aux administrateurs du parc Belmont, ils ont déjà annoncé leur intention d'intenter contre les policiers une poursuite en dommages-intérêts d'au moins $1 million.

Après avoir entendu divers témoignages qui lui ont permis de prendre connaissance du détail de l'opération policière, le juge Jean-Guy Boilard a exprimé l'avis qu'il s'agissait « d'une véritable excursion de pêche ». Par conséquent, il a déclaré nul deux mandats de perquisitions qui avaient été demandés par les agents Fiset et Perreault, de la police de la CUM.

Le juge Boilard a en outre refusé aux policiers le privilège qu'on leur confère normalement, en vertu de la loi, d'être exemptés de poursuites à la suite d'une telle annulation d'un mandat de perquisition qui n'a pas été exécuté conformément à toutes les exigences du code pénal. « Le fait qu'une quarantaine de policiers aient participé à la descente, le fait que l'un d'eux ait utilisé une arme à feu, le fait qu'on ait défendu à des victimes de communiquer avec l'extérieur, le fait que les activités du parc d'amusement ont été interrompues un long moment m'incitent à ne pas leur accorder l'immunité prévue à l'article 717 du code pénal », a expliqué le magistrat.

Cette ordonnance, a souligné le juge Boilard, aurait également valu pour le juge Guy Robert, de la Cour municipale de Montréal, si les dirigeants du parc Belmont avaient insisté davantage. « Le juge, a-t-il dit, a excédé sa juridiction en signant les deux mandats de perquisition sur la foi de simples présomptions verbales des policiers... ».

Guy Pinard

Le port ne peut plus échapper à la récession

■ Après avoir fort bien résisté à la période récessionnaire que nous traversons au point de connaître la meilleure année financière de son histoire en 1981, le port de Montréal subit finalement les secousses qui frappent si durement le monde des affaires depuis plus de deux ans.

Toutefois, malgré une baisse importante de trafic, le port devrait s'en tirer relativement bien puisque les activités les plus lucratives pour une administration portuaire se sont maintenues sensiblement au même niveau que l'an dernier, alors que le port avait terminé l'année avec un surplus de $18,6 millions, en hausse de 238 p. cent par rapport à 1980.

Comparons les résultats des dix premiers mois de l'année avec ceux de la période correspondante en 1981.

D'abord le trafic total. À 16,07 millions de tonnes métriques (tm), il accuse une baisse de 20,2 p. cent, et à moins d'un redressement spectaculaire et carrément imprévisible au cours des deux derniers mois, le port connaîtra sa pire année à ce chapitre depuis 1969, sinon depuis 1967, alors qu'il avait terminé l'année avec 18,2 millions de tm.

La baisse de cette année se vérifie tant par la réduction des navires que par la baisse de leur chargement moyen. Au cours des 10 premiers mois, le port a accueilli 2 003 navires, en baisse de 16,5 p. cent, écart qui se traduit par 37 navires de moins dans le port par mois. Quant au chargement moyen, il a chuté de 4,4 p. cent à 9 603 tm.

Les baisses les plus spectaculaires sont survenues dans le minerai de fer (68,0 p. cent) et les autres produits en vrac (32,9 p. cent), tandis que les produits pétroliers baissaient de 12,3 p. cent (les campagnes de conservation de l'énergie donnent des résultats contreproductifs dans le port...).

Les lueurs d'espoir

Trois rayons d'espoir qui permettent de penser que le résultat financier ne sera jamais aussi catastrophique que le résultat statistique : les opérations les plus payantes se maintiennent assez bien. En effet, avec 6,07 millions de tm, les produits céréaliers se permettent même d'accuser une légère hausse de 0,4 p. cent. Quant aux marchandises dites générales, celles qui *rapportent gros*, elles accusent une réduction de 10,2 p. cent, un peu difficile à comprendre puisque le nombre de conteneurs n'a baissé que de 0,4 p. cent.

À propos d'un sondage contesté

Le Comité d'information et d'animation des citoyens (CIAC) de Mirabel contestait récemment les données du sondage de Sorécom réalisé auprès des résidants de Mirabel, et dont la teneur fut divulguée dans cette chronique le mois dernier.

Les « experts » du CIAC lui reprochaient trois choses : le taux de réponse faible et le choix des répondants; l'absence de possibilité de comparaison d'une année à l'autre; l'absence de modalités d'achat qui aurait faussé la réponse des agriculteurs quant à leurs intentions de racheter ou non la terre occupée.

Or, la réplique de M. René Pelletier, de Sorécom, aux arguments des présumés « experts » paraît bien fondée. Ainsi, au sujet du taux de répondants, Sorécom reconnaît qu'il a dû effectuer 850 appels pour réussir 328 interviews, fait qu'il n'a d'ailleurs pas cherché à cacher. L'énorme différence ne s'explique pas, comme le veut le CIAC, par un refus de répondre (le pourcentage effectif des refus a été de 5 p. cent, bien à l'intérieur de la norme maximale de 8 p. cent), mais par la méthode choisie, celle de l'échantillonnage aléatoire avec remplacement. Cette méthode est utilisée dans 90 p. cent des sondages réalisés en Amérique du Nord. Quant au choix des répondants, il a été fait à partir de la méthode du hasard systématique utilisée dans toutes les boites professionnelles.

Quant à la comparaison d'une année à l'autre, M. Pelletier rappelle que les questions ne pouvaient être posées exactement dans les mêmes mots, puisque la situation avait évolué entre 1981 et 1982; de toute façon, les tableaux des résultats combinés indiquent nettement les nuances dans les questions.

Enfin, en ce qui touche la question du rachat, M. Pelletier rappelle qu'il n'a pu être plus précis dans ces questions puisque les modalités de rachat n'étaient pas connues au moment de préparer le questionnaire. D'ailleurs, souligne-t-il, aucune conclusion ne laisse entendre que les agriculteurs sont prêts à racheter leur terre à « n'importe quelle condition ».

Retour aux sources des Archambault

M. Camille Archambault, qui a fait sa marque sur la scène internationale du transport routier, organise deux manifestations à l'intention des quelque 20 000 Archambault que compte le Québec. Tous les Archambault du Québec descendraient incidemment du même ancêtre, Jacques, né à Dompierre-sur-Mer, en Charente, et embarqué pour la Nouvelle-France à La Rochelle, en 1645, en compagnie de sa femme, Françoise Toureau, et de ses six enfants.

M. Camille Archambault songe donc à organiser une première fête des Archambault, à Montréal, au printemps de 1983, et faire suivre cet événement par un retour aux sources, l'été suivant, à l'occasion d'un voyage en France, y compris une réception à Dompierre-sur-Mer. On pourra obtenir de plus amples informations en s'adressant à M. Camille Archambault, 476 Ellerton, Ville Mont-Royal, Québec H3P 1E4.

Comparaison de prix...

Voici quelques prix de vins annoncés dans le *New York Times* du 14 novembre dernier... Beaujolais nouveau, muscadet nouveau, côtes-du-Rhône nouveau, gamay nouveau et sauvignon blanc nouveau, $2,99 US, trois fois moins cher qu'à Montréal, et à qualité probablement comparable sinon identique. Voici quelques autres aubaines: Château Pontet-Clauzure Saint-Émilion grand crû 1979, $4,99... Vouvray Clouzeau 1981, $3,99... Le Duc Brut Blanc de Blanc 1979, ordinairement vendu $11,19 soldé à $6,99... magnum de muscadet de Sèvre et Maine 1981, $2,99...

INDIVIDU ARRÊTÉ À GREENFIELD PARK

Un chien découvre $250 000 de drogues

■ Appelé à la rescousse par la GRC, un chien dressé a mis une quinzaine de minutes à découvrir de la cocaïne et du haschisch d'une valeur marchande de $250 000 que des policiers cherchaient depuis trois heures dans une maison de Greenfield Park.

Un récidiviste, Marc Gouchie, 26 ans, a été arrêté et traduit en Correctionnelle, hier, en rapport avec cette affaire. Le prévenu, qui appartiendrait à un groupe de « pushers » fort actifs dans les écoles et les débits de boissons de la Rive sud, fait face à des accusations relatives au trafic de stupéfiants.

C'est à la suite d'une enquête entamée il y a huit mois que les agents fédéraux, accompagnés de policiers de Greenfield Park, se sont présentés au 91 de la 3ième Rue, à Greenfield Park, où ils ont trouvé, non sans peine, près de sept livres de haschisch et une livre de cocaïne.

Le stock de drogue, que l'on dit de bonne qualité, était dissimulé sous un bureau qui, lui, se trouvait au milieu d'autres meubles et d'objets de toutes sortes entreposés dans une pièce adjacente à la maison de deux étages. Au bout de trois heures de vaines recherches, les policiers ont fait appel à un chien de la section Accise et Douane. Spécialement dressé pour la détection des drogues, l'animal a mis une quinzaine de minutes à résoudre le problème.

LA FLORIDE

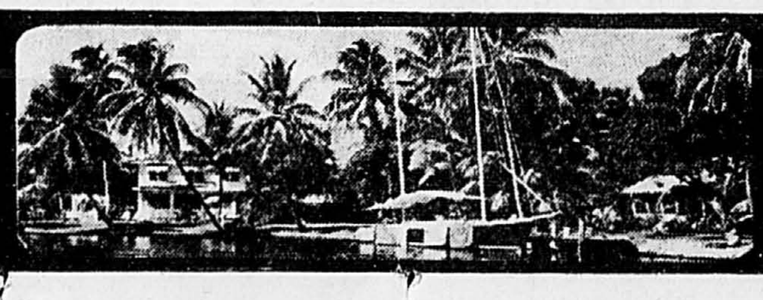

Un guide vacances sur la Floride le samedi 27 novembre dans la presse

Autre coup dur pour les partisans de Clark au Québec

■ Contrairemment à ce que certains militants conservateurs ont laissé entendre, les irrégularités commises en vue du choix des délégués conservateurs du Québec pour le congrès de Winnipeg, en janvier prochain, n'ont pas été très nombreuses. C'est lors de ce congrès qu'un vote secret sur le leadership du chef de l'Opposition sera pris. Les incidents signalés sont partagés entre les deux groupes en présence, les partisans de **Joe Clark** et ceux de **Brian Mulroney**, semble-t-il.

C'est ce qui se dégage des propos tenus par le président du comité des créances pour le Québec, l'avocat montréalais **Robert Jarry**. A sa connaissance, il a reçu seulement des contestations pour le choix des délégués dans six des 75 comtés fédéraux du Québec. Ces comtés sont Labelle, Longueuil, Chambly, Dollard, Outremont et Blainville-Deux-Montagnes. En ce qui concerne le comté de Rosemont, la contestation provient d'une erreur technique commise par la permanence de Montréal.

Interrogé à savoir comment se partageait la contestation dans les autres comtés entre les partisans Clark et Mulroney, M. Jarry a souligné qu'il n'avait pu identifier un seul cas où il a trouvé un partisan avoué du président de l'Iron Ore. Il s'agit du comté d'Outremont où la contestation a été enregistrée par l'ex-trésosier de l'association provinciale, **Jean Dugré**, un inconditionnel de M. Mulroney. Quant aux autres circonscriptions, il a été impossible pour M. Jarry de déceler les tendances des plaignants.

Les plaintes au sujet de ces contestations où on a dénoncé la présence de « fiers à bras » seront étudiées, d'ici deux semaines, a noté M. Jarry, par le Comité national des créances où il représente le Québec.

Une réunion houleuse

Par ailleurs, la réunion de l'exécutif de l'Asociation provinciale il y a deux semaines, à Montréal, et présidée par **Robert Brunet**, a été particulièrement houleuse, a appris LA PRESSE.

L'exécutif provincial a le droit de choisir d'office 38 délégués. C'est la liste présentée par le trésosier du parti, **Rodrigue Pageau**, adversaire acharné de Joe Clark et ardent partisan d'une revision du leadership où M. Mulroney pourrait à nouveau tenter sa chance, qui a été acceptée.

Le député de Joliette, **Roch LaSalle**, et la candidate conservatrice dans le comté de Louis-Hébert, **Suzanne Duplessis**, étaient furieux de la décision adoptée 6 à 2 par l'exécutif. Ils ont refusé de continuer à prendre part aux délibérations et ils ont claqué la porte. Robert Brunet a été élu au poste de président de l'association par la volonté de l'ex-président, **Marcel Danis**, un supporteur de Joe Clark, justement afin d'amener à Winnipeg des délégués sympathiques au leader actuel. Si on se fie à ce qui s'est passé ce soir-là, il n'a visiblement aucun contrôle sur son exécutif. Il s'est fait passer un « beau sapin », estiment ses collègues, qui trouvent de moins en moins drôle la façon dont Brunet se comporte.

Les membres qui ont voté pour la « slate » pro-Mulroney proposée par M. Pageau, sont **Marc Dorion**, président des jeunes, **Daniel Désaulnier**, secrétaire, **Jean-Yves Lortie**, vice-président francophone, **Ed Ross**, vice-président anglophone et **Céline Blouin**, présidente des femmes.

photothèque LA PRESSE

Roch LaSalle

Les listes présentées par les fidèles de Joe Clark, **Claude Dupras**, vice-président du « CP Fund », **Roch Lasalle** et **Mario Beaulieu** ont donc été rejetées du revers de la main.

Bien plus, Mario Beaulieu, exministre de l'Union nationale, et président de l'organisation pour la prochaine campagne électorale au Québec, n'a même pas été choisi délégué pour ce congrès qui revêt une importance capitale pour l'avenir de Joe Clark et du Parti conservateur.

Masse à la présidence

Par ailleurs un mouvement qui semble sérieux cette fois, a décidé d'entreprendre une campagne en vue de présenter l'ex-ministre de l'Union nationale, **Marcel Masse**, à la présidence nationale du PC. Ce poste a été occupé au cours des deux dernières années, par un avocat de Montréal, **Peter Blaikie**, qui a décidé de ne pas demander un renouvellement de mandat. Et si jamais il y avait un congrès au leadership, il pourrait lui aussi se retrouver sur les rangs. Il n'a d'ailleurs jamais écarté cette possibilité, bien que se définissant comme un « ardent » du leader actuel. Pour l'instant, le comité en faveur de la candidature de M. Masse à la présidence nationale a été formé par MM. Mario Beaulieu et **André Prévost**, un organisateur de M. Masse lorsqu'il s'est présenté pour le PC dans le comté de Labelle.

Si jamais M. Masse était élu à ce poste, ce serait la première fois dans l'histoire du Parti conservateur canadien qu'un québécois de langue française occuperait une telle fonction. Maisl il y a loin de la coupe aux lèvres, et M. Masse poursuit d'intenses consultations. Ces jours-ci, il se garde bien de retourner les appels téléphoniques des journalistes. Mais il y a quelques semaines, il confiait à LA PRESSE qu'il envisageait sérieusement de se présenter à ce poste. Il avait eu la même tentation il y a deux ans.

Pour la première fois aussi de l'histoire du PC, le nouveau président aura un salaire versé par le parti qui équivaudra à celui d'un député siégeant à la Chambre des communes, en plus de jouir d'un compte de dépenses.

Sursis possible d'un an pour Sidbec-Normines

■ QUEBEC — Le gouvernement s'est engagé hier à maintenir les opérations de Sidbec-Normines sur la Côte-Nord pendant la durée des négociations en cours entre Québec, British Steel et Québec Cartier Mining et, éventuellement, avec les bailleurs de fonds.

Ce qui pourrait se traduire, estime-t-on dans la Vieille Capitale, par un sursis pouvant aller jusqu'à un an pour les travailleurs et les communautés impliquées.

GILLES GAUTHIER
de notre bureau de Québec

La motion adoptée hier par l'Assemblée nationale se lit comme suit: « Que cette assemblée appuie le gouvernement dans ses démarches pour renégocier dans les plus brefs délais les clauses de pénalités des contrats relatifs à Sidbec-Normines, de façon à assurer le plus possible le maintien des emplois à Sidbec-Normines, tout en maintenant les opérations de Sidbec-Normines pour la durée de ladite renégociation ».

Il s'agit de renégocier les ententes conclues lors de la création de la compagnie de minerai de fer au milieu des années 70 et en vertu desquelles elle doit produire à au moins 90 p.c. de sa capacité annuelle, soit 5.4 millions de tonnes, à défaut de quoi elle paye une « pénalité » pour chaque tonne « non produite » sous ce niveau. On estime que cette « pénalité » sera de $17.25 par tonne pour Sidbec en 1983.

Dans un premier temps, il est essentiel que les trois partenaires, Sidbec, British Steel et QCM, filiale de US Steel, s'entendent pour éliminer cette contrainte qui les protège contre le désistement de l'un ou l'autre d'entre eux.

Puis il faudra renégocier avec les bailleurs de fonds, en grande majorité américains. Les « pénalités » leur garantissent que les remboursements en intérêts et capital seront effectués chaque année quel que soit le niveau de production de la compagnie minière. On leur fera notamment valoir qu'elles sont superflues étant donné que la dette de Normines est garantie par les gouvernements du Québec et de Grande-Bretagne et par US Steel.

Les obligations ont été vendues par l'entremise de la First Boston à 47 prêteurs, dont le plus important est la compagnie d'assurances La Prudentielle, qui détient $139 millions sur $410 millions. Cinq autres prêteurs américains détiennent $112 millions alors que la Caisse de dépôt du Québec a consenti $27.5 millions.

Ces négociations à deux niveaux, explique-t-on à Québec, dureront de longs mois si elles sont menées à terme, ce qui fait dire que, quelles que soient les décisions prises par le gouvernement, Sidbec-Normines ne fermera pas en 1983.

La renégociation vise à réduire la production à 3.3 millions de tonnes sans subir de « pénalités », ce qui permettrait de retrancher plus de $25 millions d'un coup au déficit qu'encourt annuellement Sidbec à cause de sa participation dans Normines.

Afin de réduire encore ces pertes, d'autres mesures pourront être négociées avec le Syndicat des métallos et avec Québec Cartier Mining.

Cette dernière reçoit des « royautés » pour l'exploitation de la mine de Sidbec-Normines à Fire Lake près de Gagnon, gisement qui lui appartenait autrefois. Normines a de plus signé avec elle de nombreux contrats pour l'exploitation minière et le transport du minerai de fer. Le gouvernement estime qu'il y a possibilité de réduire certains de ces frais.

On a également évoqué la possibilité lors de la commission parlementaire sur Sidbec il y a deux semaines de réduire les coûts en approvisionnant Normines avec du minerai provenant des installations de QCM à Fermont plutôt qu'avec celui de Fire Lake. Ce qui entrainerait cependant la fermeture de la ville et des installations de Gagnon: il s'agit d'actifs de $150 millions qui, dans le moment, font également partie, en quelque sorte, des garanties offertes par Normines aux bailleurs de fonds. Il est probable que ces derniers parleront dans ce cas à leur tour de renégociation.

On n'exclut cependant pas à Québec la possibilité que la dette soit assumée par la Caisse de dépôt et placement du Québec plutôt que par le groupement dirigé par First Boston.

Le gouvernement a par ailleurs défait un amendement à la motion demandant que les résultats de la renégociation soient étudiés en commission parlementaire.

RÉFORME PARLEMENTAIRE

Unanimité peu commune

■ OTTAWA (PC) — Une unanimité comme on en a rarement été témoin sur la colline parlementaire entre libéraux, conservateurs et néo-démocrates a pavé la voie à une réforme parlementaire en profondeur.

Le député conservateur Walter Baker a déclaré, hier, que sa formation, la dernière à faire part de ses intentions à ce sujet, appuiera une expérience parlementaire d'une durée d'un an en vue de réformer le présent système.

L'expérience en question, basée sur les recommandations formulées par un comité spécial des Communes, débutera le 8 janvier. Des interventions moins longues en Chambre et des comités parlementaires plus puissants sont les deux principaux éléments de cette réforme. Les séances nocturnes seront éventuellement abolies et un calendrier fixe régirait l'année parlementaire pour le moins cahotique.

D'autres réformes suivront après une étude par le comité spécial.

Cette réforme parlementaire était considérée comme nécessaire depuis des années. La présente tentative a débuté au lendemain du boycott sans précédent des Communes par les conservateurs, mieux connu comme l'épisode des cloches qui sonnaient sans interruption.

YOGA
pour la détente et la santé
Cours spécial pour les débutants
3 semaines
mardi et jeudi à 19h30 jusqu'à 21h30
Du 30 novembre au 16 décembre
279-3545
Centre Sivananda Yoga Vedanta

QUÉBEC

Gratton insinue que Lévesque a délibérément fait avorter le procès Vermette

■ Le libéral Michel Gratton a insinué, par ses questions, à l'Assemblée nationale, hier, que le Premier ministre Lévesque aurait délibérément fait avorter le procès de l'agent Vermette, le printemps dernier.

M. Claude Vermette était le premier de ces onze policiers de la GRC poursuivis par le Gouvernement du Québec pour le vol des listes de membres du PQ en 1973. Un témoin important, l'agent Robert Potvin, également de la GRC, avait déclaré sous serment, au moment de ce procès, que le Parti québécois avait mis sur pied un réseau d'espionnage en 1972 et un réseau de prostituées, afin d'obtenir des renseignements secrets sur le fonctionnement du gouvernement fédéral, et qu'un pays étranger avait versé, par l'intermédiaire de ses maisons d'affaires québécoises, $350 000 à la caisse péquiste.

Ces révélations avaient fait les manchettes, il va sans dire, et le chef libéral de l'époque, Claude Ryan, avait rapporté tous ces détails à l'Assemblée nationale, et interrogé le Premier ministre là-dessus. M. Lévesque avait, alors, vivement réagi, parlant de « saloperie inqualifiable », exigé que le Premier ministre Trudeau exhorte les procureurs de la GRC de cesser de ressusciter « ces ragôts vieux de neuf ans » et traité le témoin Potvin « d'une de ces sortes de poissons capables d'éjecter des liquides opaques et nauséabonds qui leur permettent de se cacher ».

Le surlendemain, le juge Claire Barrette-Joncas décidait d'interrompre abruptement le procès. Elle faisait porter le gros du blâme, pour l'avortement de ce procès, sur René Lévesque, alors qu'elle reprochait à Claude Ryan d'avoir fait preuve d'imprudence, en posant ses questions, avec à certains moments un fou-rire difficilement réprimé.

Hier, rappelant que les déclarations du Premier ministre, en mai dernier, avaient fait avorter le procès de l'agent Vermette, Michel Gratton a cherché à savoir si M. Lévesque savait, à ce moment-là, que le Dr Marc Lavallée pourrait être appelé à témoigner dans ce procès.

« Je n'avais pas la moindre indication sur le rôle que pouvait éventuellement jouer le personnage en question dans tout ce pateaugeage », répond M. Lévesque, qui dit avoir appris par les journaux de cette semaine que le Dr Lavallée offrira vraisemblablement son témoignage, lors de la reprise du projet, en janvier prochain. Et M. Lévesque accuse l'Opposition de faire un plat avec bien peu de choses et de ne chercher qu'à établir « la pire image possible pour le Parti québécois, à partir de rumeurs sans fondements ».

Le chef du gouvernement ajoute, par ailleurs, que, s'il s'est laissé aller à des déclarations aussi imtempestives en mai dernier, c'est de la faute de M. Ryan qui l'aurait provoqué de façon « voluptueuse » par ses questions.

M. Ryan réplique en mettant au défi députés et magistrats de prouver qu'il y ait eu, dans ces questions, « quoique ce soit qui fut de nature à nuire aux témoins. »

Les libéraux applaudissent Garon...pour l'arrêter de parler

Les libéraux s'abstiennent systématiquement, depuis la reprise de la session, de poser des questions au ministre de l'Agriculture. De toute évidence parce que le ministre Garon, qui passe pour avoir la deuxième plus grosse cote de popularité (après René Lévesque) auprès des téléspectateurs de la télévision des débats, réussit plus souvent qu'autrement à tirer un bon parti de ses interventions devant les caméras, à faire du « millage politique », comme on dit.

C'est donc un péquiste (Maurice Dupré, de Saint-Hyacinthe) qui a interrogé le ministre Garon, hier, permettant ainsi à ce dernier de faire son tour de piste. Il a fallu que les députés de l'Opposition applaudissent à tout rompre pour arrêter l'envolée oratoire du ministre.

PIERRE VINCENT

COMITÉ DES PRIORITÉS

Lévesque s'explique sur l'absence de Pauline Marois

■ QUEBEC — Si la ministre Pauline Marois n'est plus membre du Comité des priorités, c'est parce que les structures ont changé et qu'elle n'est plus ministre d'Etat, mais ministre déléguée à la Condition féminine. Mais elle a en même temps accédé à la vice-présidence du Conseil du trésor, « un coin stratégique pour aider à formuler des politiques et à les appliquer ».

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

Voilà l'explication que le premier ministre a donnée, hier, à l'Assemblée nationale, de l'exclusion de la ministre. Ce geste, on s'en souvient, avait provoqué l'ire du Conseil du statut de la femme et la démission de quatre des sept membres du cabinet de Mme Marois.

C'est le libéral Richard French qui a abordé le sujet hier. Il a d'abord rappelé que M. Lévesque, au moment de nommer Mme Payette au Comité des priorités, avait dit que les femmes seraient ainsi « remarquablement mieux équipées » pour faire avancer leur cause. Il lui a alors demandé si les femmes ne devaient pas maintenant conclure qu'elles étaient désormais « remarquablement moins bien équipées ».

M. Lévesque a d'abord répondu qu'il était en train de mettre au point sa réponse à la lettre que la présidente du Conseil du statut de la femme, Claire Bonenfant, lui faisait parvenir au début du mois. Si ca prend du temps, explique-t-il, c'est qu'il doit vérifier certaines allégations « quelque peu fragiles » qu'elle contient.

photothèque LA PRESSE

Pauline Marois

Il a ensuite rappelé que lorsque Mme Payette avait été nommée ministre d'Etat, et « par voie de conséquence » au Comité des priorités, c'était dans le cadre d'une structure où des ministres faisaient à temps complet un travail de coordination. On a depuis changé la structure parce que les besoins ont changé, explique-t-il, et la successeur de Mme Payette n'est plus ministre d'Etat.

M. Lévesque n'a toutefois pas expliqué pourquoi Mme Marois n'a pas conservé son siège au Comité des priorités comme ses confrères qui ne sont plus ministres d'Etat. Il a toutefois expliqué qu'en devenant vice-présidente du Conseil du trésor, elle accédait à un poste stratégique.

C'est un lieu d'une « importance parfois étouffante », a-t-il dit, « l'endroit le plus stratégique en ce qui concerne la façon de dépenser (les) fonds publics et de réviser ou d'évaluer en cours de route la façon dont on peut les orienter, la façon dont on peut les suppléer et les compléter ».

Il a ajouté que la question de la condition féminine était au coeur de la présente négociation dans la fonction publique. Et il a conclu en disant ne pas avoir de reproches fondamentaux à se faire, « sauf celui-ci, qu'on partage avec toute la société, c'est que cela prend du temps avant de changer les mentalités à ce point de vue. Mais je ne crois pas qu'on ne néglige rien de ce qu'on croit possible de faire. »

Selon sa veuve, Cardinal n'aurait jamais reçu d'argent de la France

■ QUEBEC — Mme Julie Cardinal, la femme de l'ex-ministre unioniste Jean-Guy Cardinal décédé il y a près de quatre ans, nie que son mari ait reçu quelque contribution financière que ce soit de la part du gouvernement français.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

On sait que dans son livre intitulé « Adieu la France salut l'Amérique », dans lequel il affirme avoir demandé au gouvernement français de contribuer à la caisse du PQ, Marc Lavallée laisse aussi entendre que l'Union nationale aurait eu la même source de financement. Il écrit en effet: « La rumeur se faisait également persistante que le clan Cardinal dans l'Union Nationale avait été moins modeste que nous et avait soutiré pas moins de $2 000 000 au Gouvernement français pour alimenter sa caisse ».

L'expression « Clan Cardinal » fait référence au fait que M. Cardinal a été candidat au leadership de l'Union nationale en 1969, et qu'à la suite de sa défaite aux mains de Jean-Jacques Bertrand il ne s'est jamais tout à fait rallié au vainqueur.

Au cours d'une entrevue qu'elle a accordée à LA PRESSE hier, Mme Cardinal affirme qu'elle n'a jamais entendu parler d'une contribution de la France à la caisse de son mari ou de l'Union nationale. Très proche collaboratrice de son mari à l'époque, alors qu'elle était membre de son cabinet, elle croit qu'elle aurait été au courant si un tel geste avait été fait, surtout si la contribution avait été aussi importante que le rapporte Lavallée.

Au contraire, dit-elle, M. Cardinal a dû payer plusieurs milliers de dollars de sa poche à des créanciers qui se sont rappelés à son bon souvenir après que l'Union nationale eut perdu le pouvoir, en avril 70. S'il avait touché de telles sommes, dit-elle aussi, il n'aurait pas eu ces problèmes et je serais riche aujourd'hui!

Mme Cardinal reconnait toutefois qu'il est bien plausible que son mari ait été le « candidat de la France » dans son duel contre Jean-Jacques Bertrand. Il était en effet le plus nationaliste des deux et le Général de Gaulle l'avait reçu à l'Elysée au début de 1969, alors qu'il était évident qu'il s'apprêtait à faire la lutte à M. Bertrand.

Mais cela ne permet aucunement de conclure que le gouvernement français ait traduit cette préférence par une contribution financière. Elle ajoute que son mari tenait scrupuleusement un journal et qu'elle n'y a retrouvé aucune mention d'un tel don.

Rappelons que M. Cardinal, après avoir décidé de ne pas se représenter en 73, a fait en retour en politique en 76, portant cette fois les couleurs du Parti québécois. Elu dans Prévost, il a été vice-président de l'Assemblée nationale jusqu'à son décès, en mars 79.

Un organisme unique pour administrer le Code électoral

■ QUEBEC (PC) — Les trois organismes chargés d'administrer le Code électoral au Québec seront fondus en un seul, selon un projet de loi déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice Marc-André Bédard.

La fusion permettra une économie de fonds publics de $2,5 millions par année, a assuré M. Bédard. Les trois organismes ont coûté ensemble $86 millions depuis deux ans.

C'est le Directeur général des élections qui sera responsable non seulement de l'organisation de la tenue d'un scrutin, mais aussi du Bureau du financement des partis politiques et de la Commission de la représentation électorale.

Jusqu'à maintenant, les trois organismes, soit la Direction des élections, le Bureau du financement et la Commission de la représentation étaient indépendants l'un de l'autre, ce qui avait pour effet de multiplier par trois certains services qui leur étaient nécessaires.

De l'avis du ministre, l'intégration des trois organismes «permettra d'accroître l'efficacité et la cohérence du système électoral, d'en diminuer les coûts et d'assurer un meilleur service aux électeurs».

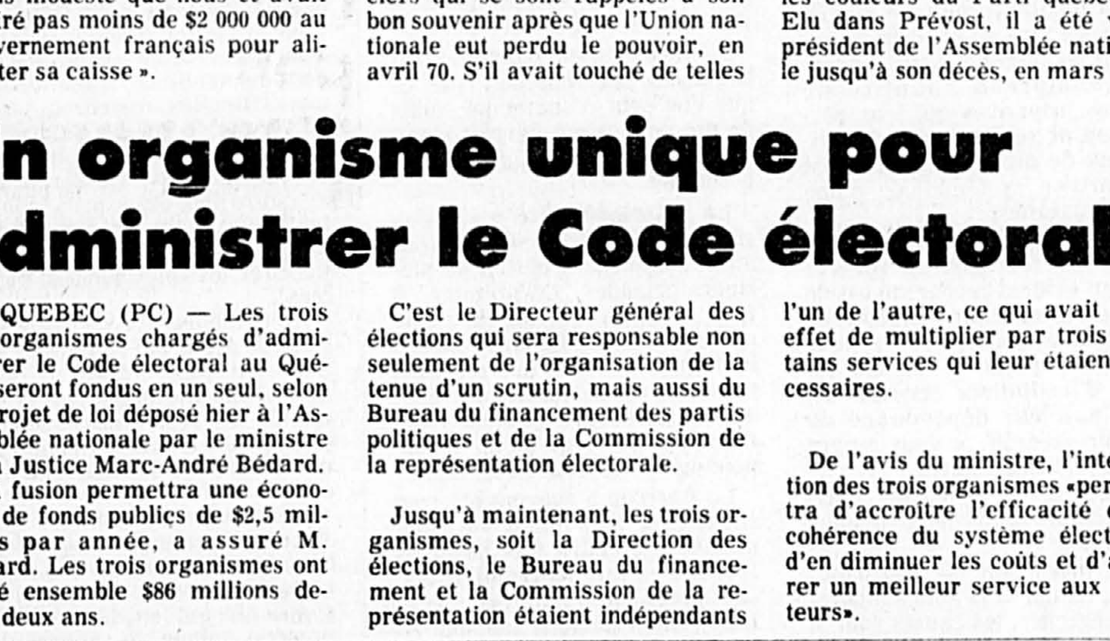

Il y a 16 bonnes raisons d'acheter chez nous!
En voici déjà 4 bonnes!

HITACHI

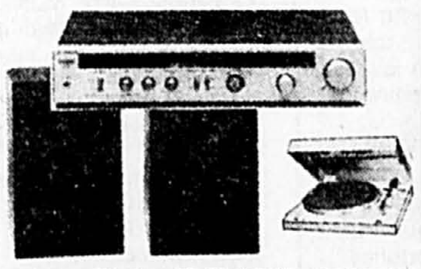

• Récepteur Hitachi modèle SR-2001 25 watts par canal
• Enceintes acoustiques Dynaco, modèle A-150
• Tourne-disque CEC, modèle ST-110
• Cellule Audio-Technica
$499.95

COMMODORE VIC-20

Un ordinateur et un jeu vidéo
$339

HAUT-PARLEUR DYNACO A-250
À 3 voies, 110 watts RMS TOTAL.
Prix sugg.: $419.95 ch.
pour $199.95 ch.

SONY

TÉLÉCOULEUR 20"
• Image Trinitron Modèle KV-1916
• Châssis Alpha I
• Syntonisation 14 boutons-poussoir
$699

6902, RUE ST-HUBERT
(près de Bélanger)

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

La dernière chance des négociateurs

Les négociations du secteur public sont entrées hier soir dans une phase cruciale. D'un côté, les groupes les plus militants et agressifs, en particulier la Fédération des affaires sociales, annoncent leur intention de débrayer dans moins d'une semaine; de l'autre, le gouvernement dépose, en pièces détachées semble-t-il, les propositions annoncées le 18 novembre par le premier ministre et qui s'inscrivent dans le cadre d'un règlement général.

Jusqu'à la fin, on avait espéré que la Loi 70 — cette mesure qui désavoue l'esprit de nos relations de travail — serait au mieux retirée, à la rigueur modifiée sensiblement. Il n'en est rien et les porte-parole du pouvoir politique confirment qu'il ne saurait en être question.

Tout au plus, indique-t-on que le Conseil du trésor serait disposé à offrir un forfait de $52 millions afin de soustraire au processus de la récupération une fraction du personnel (de 10% à 15%) de l'État. Ce qui signifie que les plus bas salariés seraient dispensés de l'obligation de restituer au gouvernement durant le premier trimestre de 1983 plus de la moitié des hausses obtenues par l'ensemble des employés publics en 1982. Ce forfait, estimé pour l'instant à 10% de la somme totale de $521 millions, pourrait être doublé et la période de récupération, prolongée. Mais le gouvernement n'irait pas beaucoup plus loin dans les concessions, du moins au chapitre salarial.

À moins que les représentants de l'État n'aient décidé de se montrer beaucoup plus conciliants dans les autres domaines, notamment la sécurité d'emploi et la mobilité, on ne voit pas par quel miracle les deux parties parviendraient à se mettre d'accord sur de nouvelles conventions collectives dans les délais que M. René Lévesque leur a impartis la semaine dernière. Et s'ils n'arrivent pas à gagner quelques avantages concrets, les négociateurs syndicaux abandonneront la partie plutôt que d'accumuler d'inacceptables concessions. En d'autres mots, les trois centrales préfèrent une loi spéciale et des décrets à des négociations devenues impossibles. Il faut donc se préparer à prévoir dès maintenant un échec de ces discussions.

Est-ce à dire ensuite que les choses en resteront là, que les salariés du secteur public se résigneront à leur sort et reprendront le travail, un peu plus moroses qu'avant? C'est ainsi, dit-on, que les stratèges du gouvernement se représentent la situation. Ils prévoient en effet que le gouvernement établira par décrets les conditions de travail — salariales et normatives — que les employés en seront contrariés durant quelques jours mais qu'ils se remettront de leurs émotions à la faveur des Fêtes. La société québécoise échapperait ainsi au drame des grèves illégales, générales, illimitées.

Le langage et les projets des travailleurs d'hôpitaux et des préposés à l'entretien de la CTCUM contredisent ce scénario. Peut-être évitera-t-on en effet les débrayages dans l'enseignement et la fonction publique, mais la menace reste lourde dans les établissements de la santé et le transport en commun. Or c'est précisément dans ces secteurs-là qu'il faut à tout prix l'éviter, cette fois-ci et pour toujours.

Il est clair que ni le gouvernement ni la population ne pourraient tolérer encore une fois des interruptions de service et des perturbations dans les établissements de santé et à la CTCUM. Dans les autres secteurs, l'envie de faire grève chez les syndiqués — enseignants et fonctionnaires — n'est pas manifeste, ni même apparente, du moins pour l'instant.

C'est pourquoi le gouvernement, sûr de pouvoir maîtriser la situation, ne fera pas de concessions importantes ou nombreuses au cours de cette dernière phase des négociations. Mais, par des moyens qu'on ne l'aurait pas cru capable d'employer, il aura beaucoup enlevé aux syndiqués du secteur public. En effet, la Loi 70 élimine le droit de débrayer légalement, réduit leurs salaires, retire à plusieurs des avantages normatifs, limite les hausses salariales qui seront consenties en 1984 et 1985, remet en cause la sécurité d'emploi telle qu'on l'avait connue jusqu'ici.

Était-il vraiment nécessaire de négocier pour en arriver là?

Michel ROY

À nouveau le terrorisme?

Depuis quelque temps, au moins cinq bombes ont été placées ici et là à travers le Québec: trois à Montréal, une à Sherbrooke et une à Québec aux bureaux du Premier ministre. Et il faut ajouter quelques faux appels à la bombe, dont un à la CSN et un autre à une école où le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, devait adresser la parole.

Jusqu'ici, même s'il semble bien que ces incidents soient reliés entre eux et qu'on ait eu affaire, chaque fois, au même petit groupe de terroristes, on se perd toujours en conjectures sur l'identité de ceux qui le composent.

Certains ont présumé qu'il s'agissait d'anglophones ou d'allophones qui en avaient contre la loi 101. M. Laurin, par exemple, a formulé une hypothèse en ce sens. Mais, pour le moment, rien ne garantit que de telles insinuations soient fondées. Par exemple, l'homme qui est venu rencontrer le journaliste Raymond Gervais de LA PRESSE donnait nettement l'impression d'être un francophone.

Il ne serait donc pas étonnant qu'il y ait des extrémistes des deux communautés linguistiques mêlés à cette affaire. S'il est vrai que l'accent apparaît mis sur les restrictions imposées à la langue anglaise par la loi 101 et la politique du ministre de l'Éducation, en particulier, il ne faut pas oublier qu'il y a également, dans tout cela, une protestation contre la façon dont le gouvernement se comporte à l'endroit des syndiqués du secteur public.

En d'autres termes, 65 gauchistes qui aiment provoquer le chaos, peuvent se retrouver ici, main dans la main, avec des éléments désireux de changer la situation linguistique par l'intimidation et la violence. Tous ces gens y trouveraient leur compte s'ils pouvaient créer la zizanie au sein de la population.

Heureusement, on apprend que les autorités policières, sans paniquer, ont décidé de se doter des instruments voulus pour déceler le plus rapidement possible les fauteurs de désordre et leur passer la main au collet. L'expérience accumulée depuis les années 60 et 70 devrait faciliter considérablement leur travail. Elles n'ont plus à partir à zéro comme lors des premières vagues du FLQ. Heureusement aussi, on peut percevoir que ces poseurs de bombes n'ont aucun appui sérieux dans la population, que ce soit au sein de la communauté francophone ou de la communauté anglophone.

Le quotidien montréalais *The Gazette* s'employait dès avant-hier, par exemple, à dénoncer ces manifestations de terrorisme en notant que dans un pays libre comme le nôtre rien ne saurait les justifier. On doit surtout se rappeler que les anglophones se sont donné des moyens d'action politique justement pour que personne dans leur groupe ne soit tenté par la violence.

Et, pour sa part, le Canada français n'a sûrement pas envie de revivre la malheureuse expérience de la décennie passée.

Vincent PRINCE

Droits réservés

Jean-Guy Dubuc

La triste administration de la justice au Québec

On aime croire à la qualité de l'administration de la justice au Québec. On veut y croire: question de se rassurer et de garder confiance dans notre société.

Faut-il le dire? Illusion. La justice souffre énormément et de plus en plus d'une administration dangereusement déficiente.

Qui le dit? Le bâtonnier du Québec, Me Claude Tellier, dans une allocution prononcée à l'assemblée générale des juges de la Cour supérieure. Avec une description qui fait peur aux plus inconscients et qui va ébranler les plus fervents. On peut résumer le discours du bâtonnier en peu de mots: le pouvoir judiciaire n'appartient plus, au Québec, à ceux qui sont censés protéger le droit et les citoyens. On l'a éparpillé, on l'a dénaturé, on l'a rendu inaccessible, on l'a dépouillé de sa valeur propre, on l'a remis à ceux qui ne savent pas s'en servir, on l'a même confié à ceux qui peuvent avoir toutes sortes de motifs pour s'en servir à des fins qui ne concernent pas la justice.

La preuve? Facile à faire.

Par exemple, le nouveau style de nos lois-cadres qui trouvent leur application dans des réglementations que personne ne connaît. De 1973 à 1981, on a rédigé et colligé entre 85,000 et 90,000 pages de textes réglementaires. Leur consolidation, en date du 31 décembre 1981, comportait 18,000 pages. Qui en connaît le contenu? Qui peut seulement s'y retrouver?

«Récemment, dit le bâtonnier, on a atteint le paroxysme de la délégation lorsqu'on a confié au gouvernement le soin de déterminer lui-même, par règlement, ce qui devait faire l'objet de la réglementation. Ce qui signifie que même le pouvoir législatif refuse de prendre ses responsabilités. Les textes des règlements sont rédigés par des fonctionnaires: c'est la technocratie anonyme et secrète qui décide de votre sort.

Le pouvoir judiciaire se trouve atrophié de bien des façons; l'une d'elles consiste à créer des régies responsables de l'application des lois.

Il faut savoir que le Québec compte présentement 88 organismes exerçant un pouvoir quasi judiciaire parallèle au cours normal de la justice. Ils sont parfois dirigés par des juges, parfois par des avocats, souvent par des gens qui n'ont aucune formation juridique. Ils n'ont aucune règle de pratique commune. Et surtout, à l'exception des juges, ils ne possèdent pas la qualité essentielle d'indépendance face au pouvoir exécutif qui les nomme. Leur législation comprend quantité de clauses privatives qui leur permettent de se distinguer des tribunaux de droit commun. C'est l'apparition systématisée d'une justice parallèle.

Pourquoi? Le jugement du bâtonnier est terriblement sévère: «Le but évident recherché est de limiter au minimum l'influence du pouvoir judiciaire...» pour «favoriser plutôt le développement d'institutions rendues dociles par leur dépendance du pouvoir exécutif...» Vous croyez que la justice est libre?

D'accord, les tribunaux existent encore. Mais dans quelles conditions?

Les juges sont si peu nombreux, ils ont si peu de supports de recherches, les causes sont si abondantes et le fouillis tellement répandu qu'il faut attendre entre 44 et 75 mois pour parvenir à la conclusion d'un procès normal. Ils se taisent parce qu'on ne leur permet pas de se mêler au débat politique, alors que tout, finalement, est politique.

Au ministère, on ne sait plus où donner de la tête. Pour plusieurs raisons, évidemment, dont l'une est manifeste: le ministre régit, à la fois, la justice et la police. Ou, si vous voulez, il joue le rôle de ministre de la Justice et de l'Intérieur en même temps. Les confusions sont fréquentes: l'administration de la justice se trouve dans les mains du chef de la police. Ajoutez à cela l'éparpillement de la justice dans les régies des divers ministères; le ministre se trouve devant un monstre qu'il ne peut administrer.

Enfin, l'accès à la justice coûte cher; de tous les programmes offerts par le gouvernement, c'est celui qui coûte le plus cher à celui qui en use.

Le discours du bâtonnier est beaucoup plus complet que ce que l'on peut résumer ici; mais même ce résumé devrait signifier l'urgence et la gravité du problème.

La solution? Elle n'est pas simple, cela va de soi. Un mal aussi complexe a besoin de plusieurs remèdes. Le premier: il faut, au plus tôt, susciter une concertation des diverses parties impliquées. Il faut que ces gens travaillent ensemble: juges, avocats, ministres et hauts fonctionnaires. Il faut qu'ils redonnent une crédibilité au système.

Le Barreau a souvent été trop silencieux; tant mieux s'il commence à prendre des positions fermes et même troublantes. Les juges ont l'habitude de se taire; mais parfois, un juge en chef étend le débat au plan social; il est alors très écouté. On a besoin de les entendre davantage.

Mais il faut, par-dessus tout, une volonté politique, ici comme ailleurs, ici plus qu'ailleurs. Qui va la provoquer?

Begin «pourrait» avoir prévu le massacre

Qu'en termes délicats ces choses sont dites! Le premier ministre d'Israël «risque d'être blâmé», à la suite des massacres du 17 septembre, dans les camps de Sabra et Chatila, au Liban. M. Menahem Begin et huit de ses compères se voient conseiller de préparer leur défense par la commission d'enquête israélienne sur les massacres.

On a bien hâte de voir comment ces témoins importants vont réfuter le jugement du président libanais Amin Gemayel, disant que, finalement, l'occupant est toujours responsable de ce qui se passe sur le territoire occupé par lui.

Il est vrai aussi que si Béchir Gemayel, le frère du président, n'avait pas été assassiné, on n'aurait pas eu à déplorer par la suite la mort de tant d'innocents. Il est vrai que si la force internationale d'interposition n'avait pas quitté prématurément le Liban, les Israéliens n'auraient pas été tentés d'envahir Beyrouth-Ouest, au mépris des accords conclus par l'envoyé du président Reagan.

À première vue atténuantes, ces circonstances sont accablantes. Le gouvernement de M. Begin, qui sait prévoir tout, qui a réponse à tout, qui fait flèche de tout bois, pouvait prévoir le gâchis. Des témoins, dont les propos ont été recueillis par la télévision américaine dans les rues de Beyrouth, ont, en termes à peine voilés, prédit l'hécatombe.

Tout cela va finir en politique. Si Begin le veut. Et, s'il le veut, il sera réélu. Le verdict populaire le mettra au-dessus de tout soupçon. Car on lui suppose l'intention de déclencher des élections.

Dès lors, ne convient-il pas surtout de retenir que l'État d'Israël est une démocratie exemplaire? L'enquête officielle n'en donne-t-elle pas déjà une preuve éclatante? Pourtant, il n'est pas exemple dans l'histoire que le pouvoir se prenne par la plus démocratique des voies et s'exerce ensuite dans un esprit de domination.

Guy CORMIER

LIBRE OPINION

Une loi explosive

La loi 70, qui vise à réduire considérablement les salaires des employés publics pendant trois mois, avait-elle été conçue pour emprisonner les syndicats dans une logique qui les forcerait à négocier sous la menace de cette épée de Damoclès? C'était un calcul fort mauvais. L'on aurait dû craindre qu'elle les forcerait bien plutôt à résister. Cela fait une situation extrêmement dangereuse. Ce n'est pas en coupant la retraite aux forces d'un adversaire qu'on peut prévenir le pire.

Maintenant, la menace imminente d'un décret, surtout sans la contre-partie de l'abandon de la loi 70, fixe les antagonistes dans

PIERRE VADEBONCOEUR

une situation impossible. Tout cela, finalement, loin de conduire à la négociation, tend à tout paralyser. Le pire peut désormais se produire et alors il risque d'être encore plus redoutable qu'on n'imagine.

On voit bien que la loi 70 est la formule même de l'impasse, parce qu'elle enferme non seulement les syndicats mais également le gouvernement, qui par cette loi s'est mis dans la position de ne pouvoir que malaisément reculer. Pourtant, il le faudrait. Là se trouve, pour tout de suite, sa difficile responsabilité.

Il faut éviter la grève. Il ne faut pas, précisément, la rendre inévitable. De quoi s'agit-il présentement? De faire évoluer vers une issue à peu près acceptable l'ensemble du différend, ou du moins de le tenter. Ce n'est pas ce que l'on fait. Le gouvernement pourrait, devrait, laisser tomber cette invention abstraite qu'est la loi 70, comme le lui suggèrent M. Michel Roy et bien d'autres personnes, quitte à négocier fermement pour la suite. Cette loi ne saurait être acceptée. Elle porte donc en elle le principe d'une logique fatale. C'est de cette logique qu'il faut sortir. Pour le reste, tout le monde est averti de la nécessité de l'austérité et il ne devrait pas être impossible d'en arriver à une solution. De toute façon, on sait assez, par l'enseignement du passé, qu'un gouvernement, à la fin de compte, garde le contrôle des situations, et le moins qu'on puisse dire c'est que la conjoncture s'y prête. Y a-t-il donc, pour lui, quelque chose à perdre dans la poursuite d'une expérience un peu plus complexe que l'acte d'autorité pur et simple? Nullement, à moins que, évidemment, il ne vise à régler, en un temps record, en appesantissant sa main sur une catégorie précise de citoyens, par une sorte de coup de force, tout son problème budgétaire immédiat, ce qui ne semble pas absolument nécessaire.

Quant à la question du droit de grève, il est assez facile d'en discuter, mais c'est dans la situation présente un exercice académique, en ce sens que cela ne peut donner lieu à une suite pratique. Une tentative de suppression de ce droit ajouterait une donnée syndicale gigantesque aux difficultés engendrées par la loi 70, par le gel des salaires et par toutes les autres conséquences de la Crise. Ce serait une aventure dont des esprits bien intentionnés peuvent bien rêver, mais dont ils ne semblent pas mesurer les conséquences possibles.

Au demeurant, ce n'est pas le droit de grève qui fait problème, mais son usage. C'est une question de moeurs publiques. L'emploi de la grève dans le secteur public s'est trouvé influencé par une période très mouvementée et très anarchique de l'histoire du Québec, succédant à une période extrêmement conservatrice dont tout le monde voulut sortir tumultueusement. La mentalité syndicale qui en est résultée, presque unique au monde, doit indubitablement et profondément changer. Je crois qu'elle changera, qu'elle a commencé de changer. D'ailleurs ce droit de grève existe dans nombre de pays occidentaux et il ne fait pas de grands malheurs.

Écrivain, l'auteur a milité durant de nombreuses années à la CSN.

Peut-on commercer avec un tyran?

M. Michel Roy
Éditorialiste en chef
Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt vos commentaires dans LA PRESSE du vendredi 5 novembre sur les relations que devrait entretenir le Canada avec la Guinée-Conakry nonobstant les violations flagrantes des droits de l'homme dans ce pays.

Il me semble que nous partions tous les deux du même constat — triste constat il est vrai — à savoir que le régime du Président Sékou Touré en est un de tyrannie. Paragraphe après paragraphe j'ai acquiescé à vos propos, sauf à votre conclusion.

Si je vous ai bien compris, ce n'est pas parce que des gouvernements étrangers se foutent éperdument des droits de l'homme qu'on devrait se priver d'avoir des relations commerciales avec eux. Surtout si c'est payant. Ronald Reagan serait fier de vous entendre. «Business as usual» et la bible n'est pas loin pour les leçons de morale aux méchants dictateurs dont les excès après tout vont bien finir par s'atténuer.

Permettez que je reprenne quelques passages de vos commentaires.: «...en bonne logique et suivant le même principe, (les autorités canadiennes) ne devraient-elles pas rompre toutes relations et abolir les programmes de coopération avec cette république africaine?» Contrairement à vous, je dis: oui. Et pourquoi pas? En ce sens vous avez raison, c'est en toute bonne logique en effet. Et je ne comprends pas que vous n'y souscriviez-pas.

Vous écrivez encore: «Ne faudrait-il pas en outre interdire à la société Alcan d'exploiter le sous-sol guinéen (...)?» Vous vous imaginez peut-être que ces «développeurs» développent le pays? Vous croyez que des multinationales comme l'Alcan créent de la richesse pour les peuples? Là, je vous l'avoue franchement, je ne sais pas où vous prenez vos informations. Il y a suffisamment de colloques, d'articles, de revues, d'études au Canada comme en Europe pour prouver le contraire. Cette richesse ne profite qu'aux riches et les miettes vont aux autres. J'aimerais vous référer à une étude effectuée par un professeur de l'UQAM sur l'exploitation de la bauxite en Guinée-Conakry, vous en seriez édifié. Quant aux pertes d'emplois pour les Québécois dans cette industrie au Québec même, je préfère pour ma part ce genre de sacrifice à ceux, nébuleux, demandés par monsieur Trudeau.

A la question: «Faut-il refuser de coopérer avec des pays dont nous réprouvons les régimes? Je réponds oui, quand ces régimes tuent, pillent le peuple, engraissent les nantis et écrasent toutes tentatives pacifistes de changer cet état d'injustice. S'il s'agit simplement de style de gouvernement, d'us et coutumes différents de nous mais qui ne mettent pas en cause les *principes*, par opposition aux modes d'application, des droits de l'homme, on peut très bien coopérer et commercer, de gouvernement à gouvernement. Autrement c'est participer au massacre, indirectement, mais y participer quand même.

Des dizaines d'Etats dans le monde, dites-vous, feraient l'objet d'une rupture avec nous si on se basait sur ce seul critère. Mais ce critère, cher monsieur, est fondamental, pas accessoire. On ne joue pas avec les droits de l'homme. On peut jouer avec des modalités mais pas avec des principes. Surtout s'il y va de la vie d'humains. Quant à l'aide de l'ACDI, le mot aide a quelque chose d'amusant utilisé dans ce contexte. Sauf à quelques chapitres, l'ACDI ne fait de cadeau à personne, sinon aux firmes canadiennes en mal de marchés extérieurs. (...)

Vous dites que ce n'est pas en claquant les portes et en rompant les liens avec les pays pauvres qu'on fait triompher les droits de l'homme. Vous le faites exprès ou quoi? Rompre avec les gouvernements n'est pas rompre avec des peuples! Et puis, cette manie d'utiliser la pauvreté chez les autres, sans expliquer pourquoi ils sont pauvres. Nous, on n'a pas le droit d'être pauvre, par principe; eux ils sont pauvres parce qu'ils sont pauvres... Ben voyons, tout le monde sait ça!... Et si c'était à cause du régime en place qu'ils sont si pauvres, régime soutenu directement ou indirectement par les puissances occidentales (entres autres) dont le Canada, via les multinationales? Quand vous parlez d'entraide et d'amitié, vous parlez d'entraide et d'amitié avec qui au juste? Le gouvernement de Sékou Touré ou les paysans effectivement parmi les plus pauvres du monde? On les a appauvris dans un pays qui regorge de richesses.

Ah oui, j'oubliais: Sékou Touré a eu la mauvaise idée de demandé l'aide des méchants Soviétiques. Comme c'est facile, n'est-ce-pas, de se décharger de ses responsabilités sur les autres. Nous, les bons Occidentaux, on les aurait développé tellement mieux, hein? Voyez le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Tchad, la Zambie, le Mali, la Haute-Volta, sans oublier l'inextricable Zaïre et le Nigeria. Y a pas de quoi se péter les bretelles, soit-dit entre nous...

«Donnons-leur d'abord à boire et à manger, dites-vous. Parions que la liberté y trouvera son compte»... Ne savez-vous pas que boire et manger viennent au bout de la liberté et pas seulement au début? Et qui nous garantira que le peuple mangera et boira? Sékou Touré ou Amnistie internationale et la Croix-Rouge?

Luc LEPAGE
Montréal

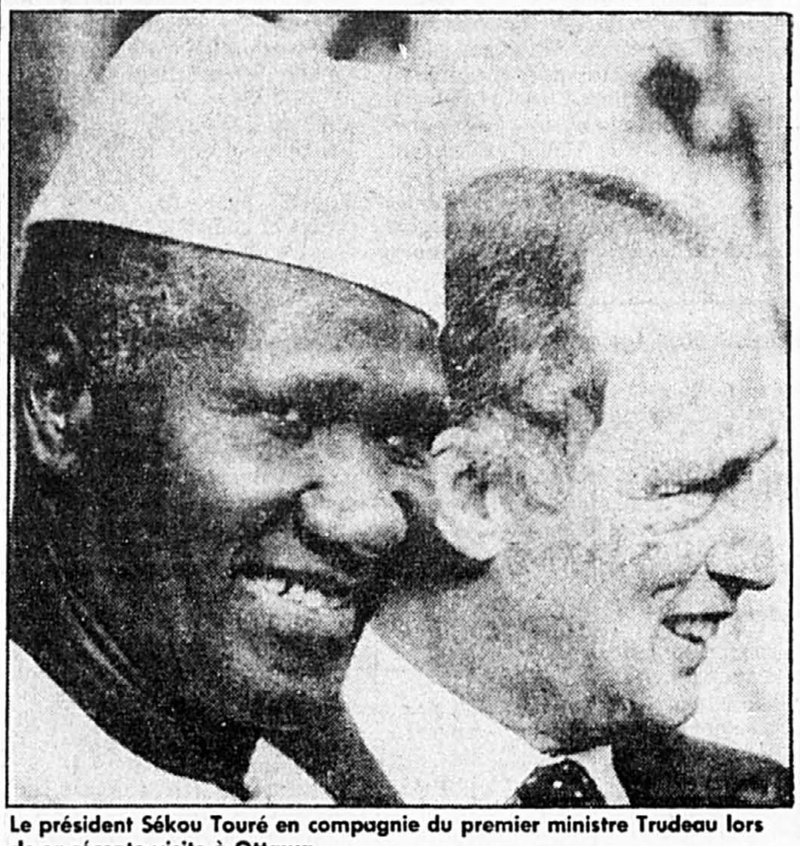

Le président Sékou Touré en compagnie du premier ministre Trudeau lors de sa récente visite à Ottawa.

Des Hitlers québécois? Faut quand même pas charrier!

Il y aurait au Québec une liste noire. Elle aurait été «manigancée» sous le régime de M. Couture, paraît-il (ce fameux ministre de l'Immigration qui, en revenant du Sud-Est asiatique, expliquait à ses concitoyens combien il était urgent et important d'accueillir, aimer et rassurer les «damnés de la terre»), et sous l'autorité d'un premier ministre, M. Lévesque, qui négocie et discute avec ses concitoyens (bien ou mal, c'est son affaire) mais qui ne charge ni la police ni l'armée de leur faire entendre raison. Quant à l'actuel ministre de l'Immigration, il reconnaît aux immigrants le droit de tirer parti de leur situation et de s'adresser aux deux paliers de gouvernement (je cite de mémoire une déclaration à «Noir sur Blanc»).

Et les Québécois en général qui se sont donné une commission des droits de la personne, c'est à eux qu'on fait le procès d'une liste noire, eux les sédentaires installés depuis plusieurs générations dans le même coin de pays et qui voient les étrangers avec un brin de méfiance comme le font tous les sédentaires de la terre, mais qui n'en sont pas moins avides d'informations, d'échanges et qui ont la simplicité de le dire, cette simplicité qui les rend vulnérables mais qui est aussi une de leurs plus belles richesses. C'est leur souci de se souvenir de la bonne prononciation de notre nom, de notre religion, de notre pays d'origine qui nous rassurent. Ces gens-là ont la délicatesse de ménager nos susceptibilités, la politesse de nous montrer qu'ils veulent mieux nous connaître et que nous existons pour eux. Irons-nous leur chercher querelle pour ça?

Beaucoup d'immigrants ont trouvé grâce au Québec un espace culturel vivifiant pour s'exprimer. Alors, la liste noire... Bien sûr. Il faudra non seulement avoir le courage d'en parler, mais reconnaître aux Québécois ces «maladresses» qui, à ma connaissance n'existent pas beaucoup ailleurs dans le monde et qui font qu'on peut les qualifier de tout ce qu'on voudra sauf de racistes et de «Hitler», ça c'est charrier. C'est même tellement charrier que je soupçonne certains néo-Québécois de m'exclure de leur clientèle ou de me refuser un job pour ce que je viens d'écrire. Pas parce qu'on est au Québec, mais parce qu'ils ont des pouvoirs... Même celui d'avoir leur liste noire pour «divergence d'opinion».

Moi, j'aime les Québécois et je les prends pour ce qu'ils sont: beaucoup de bon monde... Même au Parti québécois!

Nadia GHALEM
(prononcer Ralem)
Montréal

Le Vieux-Montréal, immense «bordel»

«J'EN AI MARRE!»

Ville de Montréal
Service des finances
Secteur du revenu

J'en suis à mon Xe billet de stationnement et, bien que je sois profondément dégoûté, je sais que je ne suis coupable de rien.

Vous avez fait des rues du Vieux Montréal un immense bordel de construction où la mauvaise gestion le dispute en coordination incompétente à une gérance des plus déficientes. Si on ne peut plus marcher sur un trottoir et que l'on est pris à enjamber des tuyaux et éviter trous et tracteurs pour aller travailler, comment peut-on se débarrasser d'un véhicule avec lequel nous sommes pris?

Un stationnement payant me direz-vous? Le tout à fait inconcevable fardeau de taxes et d'impôts que l'on paie pour avoir droit à ces rues est déjà, à mon avis, un très bon paiement de ces trous qui nous appartiennent et nous devons payer de nouveau. MAIS ENCORE!!! Encore faut-il arriver dans votre cafouillage lamentable de travaux et de rues en mauvais état avant 8 h 30 car après, il n'y a plus rien de disponible. Alors quelle est la solution? Je laisse tomber mon travail? Je vis sur le B.E.S. ou l'A.C.? En effet, ça me paraît curieux; à 5 heures, nous avons le droit de stationner PARTOUT, enfin, là où il n'y a pas de travaux. (...)

Le pouvoir d'abuser conduit toujours à l'abus de pouvoir. Vous faites du vol qualifié et prémédité. Vous savez que nous n'irons pas en cour justifier un billet de $20.00 et perdre ainsi une journée de travail. De plus, LOI n'étant absolument pas synonyme de justice, spécialement dans ce cas, il y a beaucoup de chances que mes arguments réfléchis et indiscutables soient écrasés par votre mauvaise foi évidente appuyée par votre cupidité.

Y en a-t-il un d'entre vous capable de tasser son oreiller et de répondre?

Pierre SERRA
(écoeuré d'être honnête)
Montréal-Nord

Réplique à un banquier «raciste»

Monsieur le Président-Directeur général de la Banque nationale de Paris
16, boulevard des Italiens
Paris 75450
France
Monsieur,

L'Association démocratique des Français à l'étranger au Québec (ADFE-Q) s'élève avec indignation contre les propos de M. Louis Jalabert, Président-directeur général de la Banque nationale de Paris — Canada, rapportés par les journaux **La Presse** du 23 octobre 1982 et Le Devoir du 27 octobre 1982. Il nous semble inadmissible que le représentant d'une banque nationalisée française puisse exprimer en public, même en son nom personnel, un tel racisme qui dégrade, à travers lui, l'image des orientations politiques et humanitaires de la France à l'étranger.

Faut-il rappeler à M. Jalabert qu'en traitant le Canada de pays blanc, il insulte un grand nombre d'habitants de ce pays et qu'en appelant «les blancs à se serrer les coudes», il renoue avec les pires idéologies racistes qui ont été la honte de l'humanité et que la France et le Canada ont dû combattre, il n'y a pas si longtemps, au prix de nombreuses vies humaines. En conséquence, nous exigeons que M. Jalabert retire ses propos et présente ses excuses, par l'intermédiaire de **La Presse** et du Devoir, à tous ceux qui ont pu s'en sentir offensés.

Robin THIBAU
pour l'A.D.F.E.

■

Nous, représentants de plusieurs groupes minoritaires, désapprouvons l'idée de donner de la publicité à un individu que l'on devrait plutôt ignorer. Cependant, cette citation de M. Roy McMurtry, procureur général de l'Ontario (lors d'une conférence à Montréal, il y a quelques années), s'applique parfaitement à M. Louis Jalabert, Président de la Banque nationale de Paris: «Le fou se dressa en pleine rue et proféra un mensonge — et les gens commencèrent à le croire. C'est pourquoi il faut faire taire ce fou».

M. Jalabert nie être raciste; il nie aussi que son opinion reflète la politique de la BNP. Cependant, l'aurait-on invité à prendre part au forum sur la libre entreprise au Québec, s'il n'était pas président de la BNP? De plus, comment nous est-il possible de savoir vraiment si ses propos reflétaient ou non la politique de la BNP?

M. Jalabert aurait tout intérêt à descendre de sa tour d'ivoire pour prendre le métro de Paris, ou l'underground de Londres ou encore le subway de New York. Il y serait probablement choqué devant l'heureux mélange de blancs, noirs, bruns et de jaunes. Nous vivons aujourd'hui dans un monde qui se rétrécit progressivement, et si les statistiques de M. Jalabert sont fondées, celui-ci devrait bientôt se préparer à traiter avec les 84% de la population mondiale. (...)

Nous savons tous que le territoire canadien était autrefois habité par les autochtones. Plus tard, des gens y ont immigré venant de toutes les parties du monde et depuis, nous tous reconnaissons le Canada comme étant notre «patrie». Le Canada est une nation multiculturelle et multiraciale. Nous, les représentants des divers groupes minoritaires, continuons et continuerons de nous battre fièrement, pour le Canada et pour le Québec, contre tout individu ou tout groupe qui tente d'attiser la flamme de l'intolérance, de la haine et de la bigoterie.

Il est honteux de constater que ce concitoyen canadien d'origine française a déjà oublié le cri de «liberté, fraternité et égalité» proféré avec tant de force par ses aïeux. De plus, en considération de la nature même de la société canadienne telle que ci-haut décrite, nous voyons mal comment M. Jalabert peut encore exercer avec bonheur les responsabilités de sa profession.

Ne serions-nous pas en droit de s'attendre à ce que la BNP désavoue les propos de M. Jalabert?

Ont signé:

Mme Roula Kassimatis, Association des droits des citoyens grecs canadiens; **Kevin Coelho et le Dr M.N.S. Swamy,** Association nationale des Canadiens orinaires de l'Inde; **Mme Teresa Tam,** Association volontaire des Chinois du Québec; **Paul Dejean,** Communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal; **Mme Ana Palma Cruz,** Centre portugais de référence et promotion sociale; **Eric Mansfield,** Coalition nationale noire du Canada; **Constantin Mavros,** Centre communautaire Pilote A; **Curtis George,** Coalition nationale noire du Canada, section Québec; **Frank Schlesinger,** Congrès juif canadien; **Antonio Sciascia,** Congrès national des Italo-Canadiens, région du Québec; **Carl Whittaker,** Conseil de la communauté noire du Québec.

Les retraités exigent pleine indexation

M. Pierre Elliott Trudeau
Premier ministre du Canada
Monsieur le Premier ministre,

Lors du dernier budget fédéral de juin 82, votre gouvernement décidait de geler à 6% et 5% pour les années 1983 et 1984 l'indexation des pensions de vieillesse des retraités canadiens qui ne reçoivent pas le supplément du revenu garanti. Dès l'annonce de cette mesure, notre association s'est étonnée de cette décision du cabinet fédéral. En effet, l'AQDR (Association québécoise pour la défense des droits des retraités et préretraités) considère que le droit à la pleine indexation au coût de la vie de la pension et du supplément est un droit très précieux et fondamental que nous avons tous durement gagné par toute une vie de labeur au service du pays. Quel que soit son revenu de retraite, nous croyons que chaque homme et femme au Canada a mérité de son pays la pension de vieillesse et sa pleine indexation, par son travail, par ses taxes et ses impôts et pour avoir mis au monde, soigné et éduqué jusqu'à l'âge adulte ses enfants. L'AQDR considère toujours que le caractère universel des pensions de vieillesse est un gain historique du peuple canadien, voilà à peine trente ans. Nous nous souvenons tous combien cette conquête fut précieuse pour nos parents qui furent les premiers à en bénéficier. Vous nous permettrez d'oser rappeler que la majorité des hommes et femmes retraités au Canada vivent sous, ou tout près, du seuil de la pauvreté et qu'une majorité de ceux-là sont des femmes qui ont toutes connu une vie de sacrifices pour le bien-être de leur famille. Votre gouvernement s'en rend-t-il compte?

Le ministre des Finances a légitimé sa proposition en affirmant «que les millions (55 précisément) ainsi épargnés étaient la part que le retraité devait payer pour la crise que nous traversons». Pourtant, madame Monique Bégin a dû certainement expliquer au Cabinet que les retraités font déjà plus que leur part dans ces temps difficiles que nous connaissons. Vers qui croyez-vous que nos enfants se tournent pour appeler à l'aide après que l'assurance-chômage a cessé? ou pour les aider à boucler le budget d'assistance sociale qui suffit à peine à les loger et à les nourrir? Avec le chômage et ses misères des dizaines de milliers de retraités ont dû voir leurs enfants leur demander de revenir à la maison et même dans certains cas de prendre à charge leurs petits-enfants parce que certains couples éclatent devant les difficultés que nous traversons — et nous sommes les seuls en bout de ligne. Si votre gouvernement écoutait mieux ceux qui sont chargés de nous défendre, vous sauriez que ces situations sont choses courantes dans le Canada de 1982.

Lors de la Conférence des pensions de 1981, madame Monique Bégin avait souligné combien «le Canada a du retard sur la plupart des autres pays industrialisés de l'Ouest pour ce qui est de la protection offerte aux travailleurs par les régimes de pension privés». Elle démontrait que non seulement la retraite diminue nos revenus de moitié mais de plus que «la valeur réelle de nombreux régimes de pension offerts par le patronat a été sérieusement érodée par l'inflation, 1000$ de 1971 ne représentant plus aujourd'hui que 424$».

On a encore légitimé le gel à 6 et 5 pour cent de la pension de vieillesse par le fait que les plus démunis ne seraient pas touchés. Dans les média d'information cela a laissé croire que ceux qui ne reçoivent que la pension ont de bons revenus sinon des revenus élevés, ce qui est contraire à la réalité canadienne. En effet, personne ne devrait ignorer que le revenu familial moyen annuel des personnes âgées **avec un revenu de pension privée** ne dépassait pas en 1979 12 723$.

L'AQDR considère que cette distinction entre les personnes âgées canadiennes est tout à fait inconvenante et tend à maquiller la réalité de leur situation socio-économique, sans compter qu'elle a pour effet d'insécuriser tous les préretraités et retraités quant au maintien de l'universalité du régime de pensions au Canada. Sachant tout cela, comment le Cabinet que vous dirigez a-t-il pu décider de nous demander plus de sacrifices encore? Madame Bégin serait-elle la seule à comprendre ce que nous vivons?

Recevez, monsieur le Premier ministre, l'expression de notre plus vive inquiétude devant cette mesure. Nous vous prions par la présente, d'annuler cette décision qui doit entrer en vigueur en janvier prochain et de donner une suite concrète et positive à notre revendication principale, à savoir à court terme, un revenu minimum garanti fixé à 15% au-dessus du seuil de la pauvreté, afin de nous assurer un niveau de vie conforme à notre dignité.

Le Conseil provincial de l'AQDR réuni le 26 octobre 1982 par:

Yvette LÉVESQUE-BRUNET
Présidente

AG

A. Gold & Sons
LES PLUS IMPORTANTS BOUTIQUIERS DE
Cuir & Suede
AU CANADA

PRÉSENTE

ÉLÉGANTS MANTEAUX TRENCH
EN CUIR OU EN PEAU DE PORC
UNE ÉPARGNE VÉRITABLE DE $77 ou de $107

ÉPARGNEZ $107
Notre trench en cuir ajusté, doublé de laine. Modèle attrayant, seyant bien et très confortable.
Ordinaire $375
$268

ÉPARGNEZ $77
Notre luxueux trench en peau de porc, très distinctif. Modèle classique, pour hommes élégants.
Ordinaire $425
$348

Ne soyez pas déçus. Magasinez tôt cette fin de semaine.

300 o., STE-CATHERINE • LES GALERIES D'ANJOU • LE CARREFOUR LAVAL •

A. Gold & Sons®

• LES PROMENADES ST-BRUNO • 960 o., STE-CATHERINE • FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE

AMERICAN EXPRESS, VISA, MASTERCARD, DINERS, CARTE BLANCHE ET LA CARTE A. GOLD & SONS

AG AG

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	**GRANDES ANNONCES**	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

Moscou: diminuer les missiles avant de multiplier les téléphones

■ MOSCOU (Reuter) — Le projet de déploiement de nouveaux missiles «MX» annoncé lundi par le président Reagan constitue une violation des accords SALT sur la limitation des armements stratégiques et Moscou répliquera par un renforcement de son propre arsenal, a fait savoir le Kremlin, hier.

La «Pravda» accuse le président Reagan de chercher à acquérir une nette supériorité nucléaire sur l'Union Soviétique et rejette les accusations du chef de l'exécutif américain selon lesquelles Moscou augmente sans cesse son arsenal nucléaire.

L'organe du parti communiste soviétique précise que toute la production soviétique d'armements n'a fait que suivre les progrès déjà réalisés par les Etats-Unis.

«L'Union Soviétique n'a pas l'intention de faire la course avec les États-Unis», écrit la Pravda.

«Mais ceci ne signifie aucunement que l'Union Soviétique ne trouvera pas une riposte efficace à Washington si les États-Unis mettent en oeuvre leur programme de déploiement de nouveaux MX», poursuit la «Pravda».

Le texte de la «Pravda» a été intégralement repris par l'agence Tass, ce qui souligne sa valeur de déclaration politique.

L'article accueille avec froideur les propositions du président Reagan afin de rétablir la confiance, et en particulier celles destinées à améliorer le «téléphone rouge» entre Washington et Moscou.

De toute façon, il est plus important de réduire le nombre des missiles que d'augmenter celui des téléphones, écrit le quotidien soviétique. «Si pour 100 nouveaux téléphones reliant Washington à Moscou, des rouges ou des bleus, cela rendra-t-il les missiles moins dangereux?» se demande la «Pravda».

'Joie'

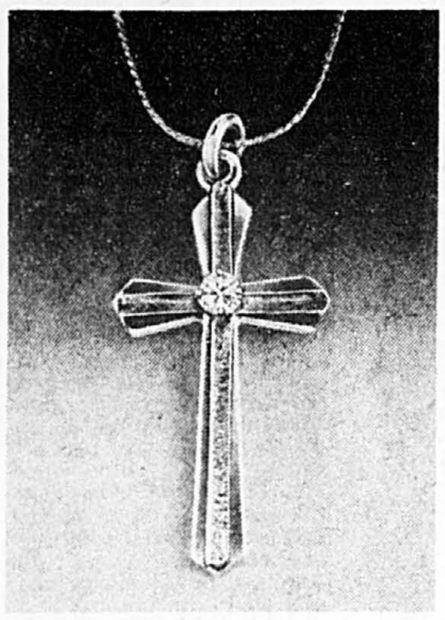

Une dame spéciale sera très heureuse lorsque vous lui offrirez cette croix en or 14kt sertie d'un diamant brillant. La croix est suspendue à une chaîne assortie de 18". A 135$, ce bijou Mappins vous plaira aussi.

Article agrandi pour montrer les détails

JOAILLIERS Mappins

Plus que jamais, plus pour votre argent.

• 1000 ouest rue Sainte-Catherine
• Carrrefour de l'Estrie • Galeries Chagnon

Pologne: levée de la loi martiale à la mi-décembre

d'après Reuter, AFP

■ La Pologne a informé des gouvernements ouest-européens que la loi martiale serait levée à la mi-décembre, à moins de difficultés imprévues, a-t-on appris hier de source autorisée. Cette mesure serait prise le 13 décembre, soit un an jour pour jour après sa proclamation, au cours d'une séance de la Diète.

La Pologne a informé les pays de l'OTAN qu'elle s'attendait à ce qu'ils lèvent de leur côté les sanctions économiques imposées après le coup de force militaire, a-t-on appris de source occidentale autorisée.

Selon un responsable polonais, les prisonniers politiques seront remis en liberté, sauf ceux détenus pour des délits spécifiques. Ainsi les dirigeants, conseillers et militants de Solidarité internés seront libérés dès la levée de la loi martiale, a indiqué le commandant Gornicki, dans une interview à la télévision britannique.

Entre temps, le dissident Jacek Kuron, actuellement en attente de jugement pour tentative de renversement de l'État, a été remis en liberté pour six jours afin de pouvoir assister aux obsèques de sa femme, décédée mardi à Lodz.

Enfin, le commandant Wieslaw Gornicki, conseiller de la junte polonaise en matière de politique étrangère, s'est violemment élevé hier soir, dans une interview diffusée par la chaîne de télévision britannique BBC-2, contre l'éventuelle transformation des syndicats en « Parti d'opposition anticommuniste ». Une telle éventualité, a-t-il dit, « est hors de question pour toujours », ajoutant que « l'Europe ne peut pas se le permettre ».

DÉPÊCHES

ARGENTINE: la police a utilisé les gaz lacrymogènes et la matraque hier pour disperser quelque 15,000 manifestants qui protestaient contre l'augmentation des impôts locaux à Lanus, en banlieue de Buenos Aires. Plusieurs dizaines de manifestants ont été arrêtés et plusieurs blessés. Des manifestations semblables ont eu lieu dans d'autres localités.

NICARAGUA: le gouvernement nicaraguayien a ordonné la suspension ces deux derniers jours du seul quotidien d'opposition, *La Prensa*, pour violation de la censure. Ce journal avait déjà été l'objet de mesures de suspension temporaire avant la déclaration de l'état d'urgence, en mars dernier. Les autorités ont par ailleurs fait état de combats avec des insurgés de droite à la frontière avec le Honduras.

AFRIQUE DU SUD: le ministre sud-africain de la Loi et de l'ordre, Louis Le Grange, a présenté hier un «code de conduite» interdisant à la police «tout recours à la torture physique ou morale» sous peine de poursuites pénales et de sanctions administratives. Le code fait également obligation aux policiers de traiter «humainement» les détenus coupables ou suspects d'atteinte à la sûreté de l'État. Selon le ministre, ces directives visent à éviter la répétition de «regrettables incidents».

CAMBODGE: le Vietnam a lancé le 6 novembre dernier une offensive contre la résistance cambodgienne à l'aide de renforts envoyés dans le nord et le nord-ouest du Cambodge en septembre dernier, ont déclaré hier les autorités thailandaises à Bangkok. On ajoute que les forces de la résistance cambodgiennes évitent tout affrontement direct avec les troupes vietnamiennes qui soutiennent le régime de Heng Samrin. Hanoï profiterait de la saison sèche pour lancer une attaque massive contre la résistance cambodgienne après son échec diplomatique du mois dernier à l'ONU.

PORTUGAL: passant outre à l'opposition présidentielle, la chambre portugaise a de nouveau adopté sans la modifier la loi de défense nationale qui avait fait l'objet du veto du président Eanes. Les socialistes d'opposition ont voté avec l'Alliance démocratique au pouvoir pour produire la majorité des deux tiers nécessaire. La loi a pour effet de transférer aux forces armées les pouvoirs du Conseil de la révolution dissous l'été dernier en vertu d'une révision de la constitution. Elle retire également aux militaires le droit à l'activité politique.

HAÏTI: la conférence des chefs de missions diplomatiques canadiennes des Caraïbes et d'Amérique centrale se déroulera à Port-au-Prince du 22 au 25 décembre prochain, annonçait hier un communiqué officiel haïtien. Une délégation canadienne de 12 hauts fonctionnaires prépare actuellement cette conférence.

CHINE: la session annuelle de l'Assemblée nationale populaire chinoise qui débute aujourd'hui à Pékin devrait approuver la nouvelle constitution, qui met l'accent sur les libertés individuelles. Les délégués entendront en outre un rapport du premier ministre Zhao Ziyang portant notamment sur le 6e plan économique quinquennal qui a subi d'importants retards.

RFA: le chancelier Helmut Kohl a réitéré hier au Bundestag l'engagement pris par la RFA de déployer sur son territoire les nouveaux missiles américains de croisière et Pershing-2, conformément à la politique de l'OTAN. Dans un exposé de politique étrangère, le chancelier a insisté sur trois points: étroite concertation avec les USA, main tendue à la nouvelle direction soviétique et relance de l'Europe politique basée sur une étroite coopération franco-allemande.

OTAN: les fonctionnaires civils de l'OTAN font grève aujourd'hui au siège de l'organisation à Bruxelles et dans les différentes agences qui en dépendent dans d'autres pays. Ils veulent ainsi protester contre la proposition de réduire de 5 p. cent les salaires en raison de la crise économique.

Rédigé par Christian Drouin

Leçon 16

Le service des eaux-de-vie et liqueurs

Le service des eaux-de-vie et liqueurs est un art qui ne s'improvise pas plus que celui du sommelier ou du cuisinier. Il faut connaître les principes régissant ce que l'on peut ou doit servir, dans quelles circonstances et de quelle façon le servir.

Le tableau récapitulatif suivant permettra de se rappeler aisément les modes de consommation les plus usuels des liqueurs et eaux-de-vie.

Consommation des boissons alcoolisées fortes

Produit	Apéritif	Pendant le repas	Digestif	Cuisine
Eaux-de-vie vieillies en fût				
Whisky	●		●	
Rhum	●		●	●
Cognac			●	●
Armagnac			●	●
Autres eaux-de-vie de vin			●	●
Marcs			●	●
Calvados		●	●	●
Autres eaux-de-vie de cidre			●	●
Eaux-de-vie peu ou pas vieillies en fût				
• Eaux-de-vie de grain				
Gin	●			
Vodka	●	●		
Akvavit	●	●		
Genièvre	●			
• Eaux-de-vie de fruit blanches			●	
• Kirsch, prune				●
Anisés	●			●
Liqueurs				
de fruits			●	●
de plantes			●	●
de noyaux			●	●
de graines			●	●

La plupart des eaux-de-vie et liqueurs ont aussi des fonctions bien définies : on les consomme en apéritif ou en digestif, rarement les deux, à l'exception du whisky. On remarque également qu'à l'exception du rhum et des anisés, les apéritifs forts ne sont pas utilisés en cuisine. Seules trois eaux-de-vie, parmi celles étudiées ici, sont consommées avec le repas : l'akvavit, la vodka et le calvados (pratique du Trou Normand). Enfin, les liqueurs ne sont bues à l'apéritif que mélangées à de nombreux ingrédients dans des cocktails.

Les apéritifs se consommant de multiples façons, le tableau suivant permettra de schématiser les plus courantes.

Consommation des apéritifs forts

Produit servi	Nature	Avec glaçons	Allongé d'eau	Mélangé à sodas et jus de fruits	En cocktail
Whisky	●	●	●	●	
Rhum (blanc)				●	●
Gin				●	●
Vodka	●			●	●
Akvavit	●				●
Genièvre					
Anisés			●	●	

Le bar minimum

Il n'y a pas de règle absolue quant aux eaux-de-vie et liqueurs qu'il faut avoir chez soi. Vos goûts personnels et ceux de vos amis seront vos meilleurs guides. Il est en effet impossible de posséder toutes les boissons alcoolisées sur le marché.

Toutefois, afin de satisfaire un maximum de besoins, il convient d'avoir un assortiment d'apéritifs et de digestifs. Un bar-type pourrait contenir les produits suivants :

- un vieux whisky pour ceux qui le boivent nature ou avec des glaçons,
- un whisky courant pour ceux qui le boivent allongé,
- une vodka à choisir selon les goûts des convives (vodka importée pour ceux qui la boivent pure; vodka canadienne pour les amateurs de cocktails),
- un dry gin de bonne qualité,
- un rhum blanc pour les cocktails et les boissons mélangées,
- un anisé (pour la consommation estivale plutôt),
- trois eaux-de-vie vieillies, à choisir parmi cognac, armagnac, d'autres eaux-de-vie de vin, calvados et rhum,
- une eau-de-vie de fruit (poire, mirabelle, quetsch ou Kirsch),
- trois liqueurs au choix, dont une liqueur d'orange, une liqueur de plantes et une crème pour les amateurs de produits doux.

La conservation des eaux-de-vie et liqueurs

À l'encontre des vins, les eaux-de-vie et les liqueurs ne vieillissent plus dès lors qu'elles sont embouteillées. Conservées dans une bouteille hermétiquement bouchée, elles ne se bonifient pas et ne s'éventent pas davantage. Il y a cependant toujours un risque d'oxydation, et par conséquent de perte d'arôme, pour les fonds de bouteilles oubliés trop longtemps.

Pour conserver les eaux-de-vie et les liqueurs, il faut prévoir un placard ou un meuble à l'abri de la lumière, dans un endroit sec et plutôt frais.

Il est préférable de ne pas conserver les bouteilles à la cuisine où la température est trop élevée. Le bar idéal se trouverait à portée de la main afin de n'avoir ni à grimper sur un tabouret pour en extraire la ou les bouteilles convoitées; ceci, bien entendu, concerne les apéritifs et les digestifs servis à la température ambiante. Pour ceux que l'on sert glacés, il est toujours conseillé de les maintenir au réfrigérateur ou même au congélateur : gin, genièvre, vodka, akvavit.

Les liqueurs qui se consomment fraîches ne doivent pas être au réfrigérateur car elles se troublent au froid. Il en est de même pour les anisés.

Il est assez pratique de regrouper dans le « bar » les apéritifs d'un côté, et les digestifs de l'autre.

Le matériel nécessaire
au service des liqueurs et des eaux-de-vie

Le bar ou ce qui en tient lieu doit comporter un certain matériel dont l'usage est réservé au barman : décapsuleur, tire-bouchon, ouvre-boîte et bouchons capsuleurs hermétiques pour ouvrir puis refermer les bouteilles (ou les boîtes de jus de fruit), un épluche-légumes pour faire des zestes fins, un petit couteau finement dentelé et une petite planche pour couper les agrumes ou autres fruits, des cuillers à long manche pour mélanger les long-drinks, des pique-olives, quelques soucoupes et un verre à mélange. Des mesures, un presse-citron, une râpe à noix, muscade, de la sauce Tabasco et du sel de céleri seront certainement utiles. Bien entendu, un seau à glace avec une pince à glace, ou une cuiller à glace, sont indispensables. Un seau à champagne est fort utile également, notamment pour conserver fraîches la vodka et l'akvavit au cours d'un repas.

Le choix des verres à garder dans le bar est assez délicat. Il est cependant une règle générale à observer : les verres doivent être fins, transparents et sobres. Ils doivent mettre en valeur leur contenu et permettre de l'apprécier pleinement. Il convient d'avoir :

des chopes larges, à fond épais

des verres à long-drink, également à fond épais

des verres à dégustation, ventrus, de grande taille

des verres à dégustation de forme tulipe

de petits verres droits à fond épais

des verres à liqueur : petits verres à pied

Comment servir quoi

Le choix du verre et de la température de service peut varier en fonction de préférences personnelles. Il est cependant quelques règles généralement admises de tous que l'on peut tenter de résumer dans le tableau suivant.

Rappelons qu'il est inutile d'utiliser un petit appareil pour réchauffer le verre dans lequel sera servie une liqueur ou une eau-de-vie à « la température ambiante » : en réchauffant le verre tout doucement dans sa main, on a le plaisir de sentir l'arôme s'exhaler lentement du verre. Par contre, il faut refroidir le verre lorsque l'eau-de-vie ou la liqueur se boit frappée : cela consiste à verser des glaçons dans le verre, et lorsque ce dernier est froid, à les rejeter, en faisant attention à ne pas laisser d'eau résiduelle dans le verre.

Il est un dernier point que l'on ne doit pas oublier : il ne faut jamais boire de boissons alcoolisées à jeûn. Pensez à toujours avoir des biscuits apéritifs, des olives, de petites saucisses-cocktails ou autres amuse-gueule à offrir en même temps que vous proposez de boire un apéritif à vos invités. Joliment présentés, les mélanges de noix, les canapés, les petits cubes de fromage ou les crudités farcies exciteront l'appétit de vos convives. Et à l'heure du digestif, moment de tranquillité et de détente, il peut être bien agréable de grignoter des friandises telles que du chocolat ou de petits fours secs.

Règles générales concernant le service des liqueurs et eaux-de-vie

Produit	Température	Verrerie	Observations
Whisky de qualité courante allongé d'eau ou de soda	Servir avec glace	Verre à long-drink	Ne pas conserver le whisky au froid car il se trouble
Vieux whisky : • avec glaçons	Servir avec glace	Chope à fond épais	
• nature/sec	Température ambiante	Grand verre à dégustation	
Vieux rhum	Température ambiante	Grand verre à dégustation	
Calvados	Température ambiante	Petit verre à liqueur	« Cul sec »
		Grand verre à dégustation	En digestif
Cognac	Température ambiante	Verre à dégustation « tulipe »	
Armagnac	Température ambiante	Grand verre à dégustation	
Gin (allongé de sodas ou jus de fruits)	Servir froid, avec glace	Verre à long-drink	Se conserve au froid
Vodka • nature	Servir frappée	Petit verre à pied ou Petit verre à fond épais	A conserver au congélateur
• allongée de jus de fruits	Servir froide	Verre à long-drink	
Eau-de-vie de fruits	Servir frappée	Verre à dégustation « tulipe »	
Liqueur à base d'eaux-de-vie vieillies et d'écorces	Température ambiante	Verre à dégustation	
Liqueur de plantes et liqueur de fruits	Servir frappée ou température ambiante	Verre à dégustation	
Crèmes et liqueurs à très forte intensité aromatique	Glacées ou sur glace pilée	Verre à dégustation	

Cours présenté par le collège marie-victorin en collaboration avec le journal la presse

La loi S-31 nuira à l'économie du Canada en entier (Parizeau)

■ OTTAWA — Le gouvernement fédéral nuira aux financement des entreprises et à la création d'emplois en empêchant le Québec de détenir plus de 10 p. cent des actions d'une compagnie de transports a dit hier le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau.

C'est non seulement le Québec mais tout le Canada qui sera touché puisque les sociétés d'Etat québécoises investissent partout au pays, a expliqué le ministre lors de sa comparution devant le comité sénatorial chargé de l'étude du projet de loi S-31 parrainé par André Ouellet.

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

Un trentaine de sénateurs, quelques députés et de nombreux curieux ont écouté attentivement M. Parizeau pendant plus de trois heures alors qu'il défendait la manière du Québec de s'associer au secteur privé pour développer son économie.

« J'aurais aimé que plus de députés viennent l'entendre a confié à LA PRESSE le libéral Roland Comtois, c'était un très bon témoignage. Nous touchons à une source de financement importantes pour les entreprises et on oublie toutes les ramifications que cela peut avoir. »

Visiblement impressionnés plusieurs sénateurs, tant chez les libéraux que les conservateurs, ont félécité le ministre de la qualité de son intervention pendant que d'autres tentaient, sans guère de succès, de défendre le projet Ouellet.

Jacques Parizeau était accompagné du sous-ministre Robert Normand. téléphoto CP

Entrave à l'économie

« Le plus grand problème des entreprises au Québec et au Canada c'est le manque de capital action, a dit M. Parizeau, et venir nous dire maintenant on vous ferme cette porte c'est très grave. C'est un problème qu'on cherche à régler depuis 20 ans et c'est ce que nous ne pourrons plus faire. »

Il a cité en exemple le cas de la Société de développement industriel du Québec qui détient jusqu'à 40 p. cent des actions d'une foule de petites entreprises qui n'auraient jamais vu le jour sans sa participation. La SDI avait environ 25 projets d'exportation, regroupant des petites entreprises, qui pourraient être compromis par la loi fédérale.

La SOFATI, une compagnie de transport de container de Montréal qui négociait du financement avec la Caisse de dépôt du Québec, voit également ses projets d'expansion remis en cause depuis le dépôt de la loi S-31 le 2 novembre a-t-il dit.

La société de navigation Sonamar, qui assure le transport du sel des Iles-de-la-Madeleine, pouvait grandir mais si on adopte cette loi elle ne pourra plus compter sur l'appui de l'Etat. Le Québec détient actuellement 25 p. cent de ses actions contre 75 p. cent au secteur privé.

Selon M. Parizeau, la portée de la loi Ouellet dépasse de loin le strict domaine du transport qui est de compétence fédérale. Elle interdit au gouvernement d'acquérir des actions dans des sociétés rentables qui ne font souvent que très marginalement du transport.

Ainsi le Québec n'aurait jamais pu devenir actionnaire de Domtar, qui faisait autrefois du transport, ou de l'Alcan, qui possède des bateaux pour acheminer le bauxite à ses usines du Saguenay.

Il sera dorénavant plus facile à un gouvernement étranger d'investir au Canada qu'il ne le sera pour celui du Québec a lancé M. Parizeau. « Ce qu'on nous dit maintenant c'est allez aux Etats-Unis si vous voulez cette liberté d'action que vous trouviez ici autrefois ».

Protection de l'establishment

Interrogé sur les propos du président de la Bourse de Toronto, M. Pearce Bunting, qui avouait hier à LA PRESSE que le projet de loi fédéral visait explicitement à bloquer l'action de la Caisse de dépôt et de M. Paul Desmarais, M. Parizeau s'est dit estomaqué.

« Je ne savais pas qu'il avait rencontré le président de la Bourse de Vancouver et celui de la Bourse de Calgary dans le but de faire des pressions sur le gouvernement fédéral et l'amener à présenter un projet de loi sur les transports a-t-il dit. La franchise et la candeur de M. Bunting nous porte à avoir plus qu'une certitude morale que ce projet de loi est destiné uniquement a protéger les administrateurs du Canadien Pacifique. »

C'est aussi, selon lui, ce qui explique que la loi a été déposée à la hâte le 2 novembre dernier. L'establishment financier traditionnel craignait de voir lui échapper le contrôle de cette importante entreprise.

Les propos de Bunting n'intéressent pas Ouellet

■ OTTAWA — Le ministre André Ouellet a refusé hier de faire tout commentaire sur les déclarations du président de la Bourse de Toronto, M. Pearce Bunting, concernant les pressions du milieu d'affaire torontois pour empêcher la prise de possession du Canadien Pacifique par la Caisse de Dépôt du Québec et Power Corporation.

« M. Bunting peut dire ce qu'il veut » a-t-il déclaré hier en matinée, en ajoutant qu'il n'avait pas lu l'article de LA PRESSE à ce sujet.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

Dans cet article, M. Bunting confirme avoir demandé le printemps dernier l'appui de ses collègues des bourses de Montréal, Calgary et Vancouver pour limiter l'acquisition par les provinces des sociétés de transport interprovincial et internationale. Il explique que c'est la crainte de voir Paul Desmarais de Power corporation et la Caisse de dépôt du Québec de prendre le contrôle de la société Canadien Pacifique, qui l'a amené à prendre cette initiative. Il a nié toutefois avoir fait pression auprès du gouvernement fédéral, qui vient de présenter un projet de loi (S-31) en ce sens.

Pressé de question plus tard en après-midi par les journalistes, le ministre Ouellet a répété à nouveau qu'il n'avait pas pris connaissance de ces déclarations, et qu'il n'était pas intéressé à le faire.

.Aux Communes, personne n'a soulevé la question, et le seul député libéral qui a dit être au courant de l'histoire, a refusé de faire des commentaires.

Le député Jean-Guy Dubois, de Lotbinière, a interrogé le ministre Ouellet sur le bill S-31 en Chambre, mais il lui a simplement demandé s'il était vrai, comme l'affirmait la veille Jacques Parizeau, que ce projet de loi nuirait au Québec. M. Ouellet s'est fait un plaisir de dire que cela était faux.

A sa sortie de la Chambre, il a déclaré que le seul but du projet de loi était de favoriser la libre-circulation des biens et capitaux au pays. Commentant les déclarations de M. Raymond Garneau, qui demande qu'Ottawa limite aussi à 10 p. cent sa participation dans les sociétés de transport interprovincial et international, M. Ouellet a déclaré qu'il y aurait possibilité d'apporter des amendements à ce bill lors de son étude en Chambre.

La Commission MacDonald: une poursuite de la réforme de la constitution

■ OTTAWA (PC) — La Commission royale d'enquête sur l'union économique au pays, mise sur pied par le gouvernement Trudeau s'inscrit « dans la continuité » du projet de réforme constitutionnelle d'Ottawa et réévaluera en priorité le partage actuel des pouvoirs entre le gouvernement central et les provinces.

C'est ce qui ressort des propos tenus hier par le président de la nouvelle commission, l'ex-ministre libéral, Donald MacDonald, qui a précisé que la coexistence de « la liberté d'action des provinces et l'unité nationale exigent des négociations soignées et c'est le plus important de nos devoirs ».

Selon lui, la commission devant l'impact de décisions provinciales sur « le marché national » cherchera la façon de favoriser « l'union économique », « tout en reconnaissant aux provinces le droit d'agir ».

En conférence de presse, M. MacDonald a même dit douter que le gouvernement fédéral puisse convoquer une nouvelle conférence avec les provinces sur le partage des pouvoirs avant que sa commission n'ait remis son rapport. « Cela leur serait difficile, ils nieraient du même coup le mandat de la Commission » a dit M. MacDonald.

« Les commissaires discuteront avec les provinces afin de trouver comment intégrer leurs aspirations socio-économiques au projet national », a dit M. MacDonald, précisant que l'organisme serait appelé à voyager à travers le pays pour entendre l'opinion des agents économiques sur les façons d'améliorer l'unité économique du pays.

Mentionnant que de nouveaux membres pourraient prochainement s'ajouter au groupe, M. MacDonald a rendu public la liste des neufs commissaires qui forment un groupe « multipartisan » reflétant « tout les points de vue ».

Pour l'instant, deux membres viennent du Québec, Me Michel Robert l'avocat montréalais qui avait piloté le dossier fédéral devant la Cour Suprême sur la question du rapatriement constitutionnel, et M. Gérard Docquier directeur national au Canada du syndicat des Métallos.

L'ex-président de Radio-Canada, M. Laurent Picard, a été aussi approché et on n'écarte pas la possibilité qu'il puisse se greffer au groupe plus tard.

L'économiste torontois M. Albert Breton qui faisait partie de la commission fédérale sur la culture et l'ancienne haut commissaire du Canada au Royaume uni, Mme Jean Wadds, d'allégeance conservatrice, feront aussi partie de la commission MacDonald.

PSST! PSST!

Monsieur Lévesque

67% des québecois et québecoises sont en faveur d'un réseau universel et gratuit de garderies comme en revendique le Front Commun depuis votre arrivée au pouvoir. Et parmi les BAS-SALARIÉ-ES (ouvriers non-spécialisés), ce pourcentage atteint 73%. (Enquête du professeur G. Pelletier de l'Université de Mtl.).

Depuis votre arrivée au pouvoir, les garderies sans but lucratif étouffent plus que jamais et sont acculées à la fermeture. Les parents, en grande majorité, doivent payer de 50$ à 70$ par semaine pour chaque enfant qu'ils confient à la garderie. Et vous prétendez que vous avez une politique nataliste!

Les travailleuses et les travailleurs de garderie qui font en moyenne 6.00$/l'heure sont les plus bas salarié-es du secteur public.

ON VEUT UN SALAIRE DÉCENT,
13,000 PLACES DE PLUS POUR LES ENFANTS,
LA GRATUITÉ POUR LES PARENTS.

LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS DE GARDERIE

FAS CSN

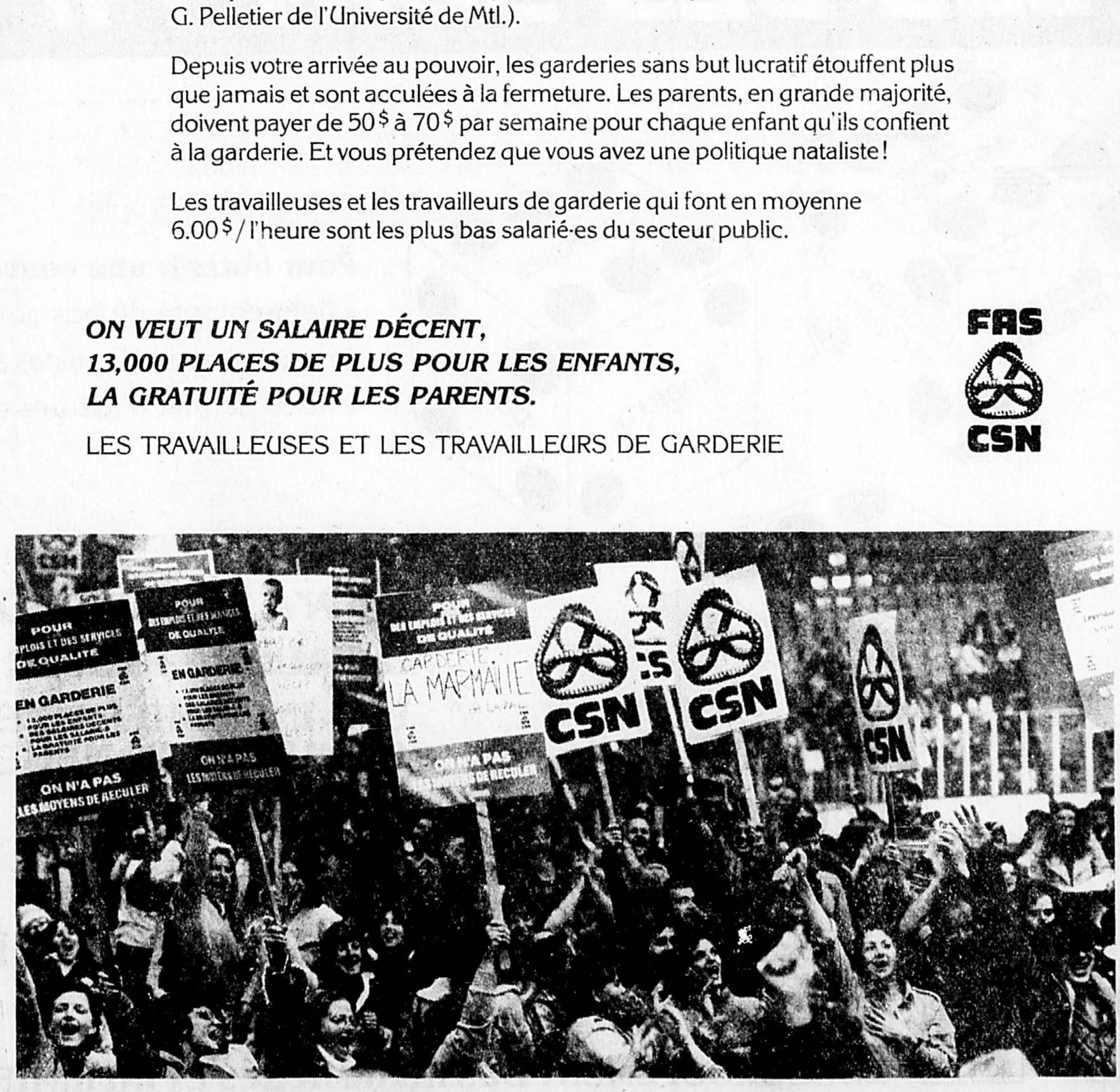

Paris et Le Caire engagent l'OLP à reconnaître Israël

d'après Reuter, AFP, AP et UPI

■ Les présidents Hosni Moubarak, d'Egypte, et François Mitterrand, de France, ont engagé hier, lors d'une conférence de presse conjointe au terme de deux jours d'entretiens au Caire, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à reconnaitre Israël, étape qu'ils jugent déterminante en vue du règlement du conflit du Proche-Orient.

Cependant, tandis que Mitterrand s'en tenait à « la reconnaissance réciproque d'Israël et de l'OLP », Moubarak s'écartait nettement de la précédente position égyptienne en affirmant que l'OLP devait accepter l'existence de l'Etat juif « même si les Israéliens ne peuvent reconnaître les Palestiniens ».

« Je pense qu'en ce faisant, les Palestiniens ne seront pas perdants, a expliqué Moubarak. C'est une mesure qui permettra aux Etats-Unis d'entamer avec eux le dialogue qui nous a été promis. Il n'est pas souhaitable que l'OLP rejette toutes les initiatives comme le fait Israël car c'est exactement ce que souhaite Israël ».

Mitterrand s'est par ailleurs avancé par rapport aux précédentes positions de la France en réclamant pour les Palestiniens « le droit à l'autodétermination et à un Etat indépendant », critiquant ainsi « l'option jordanienne » du Plan Reagan en affirmant que « ce sera aux Palestiniens de décider de la forme de leur futur Etat ».

Les dirigeants palestiniens, réunis à Damas pour la première session du Conseil central de l'OLP depuis l'exode des fédayine de Beyrouth, n'ont pas réagi officiellement à cet appel, mais de source proche de la rencontre, on indique que toute l'orientation de la Résistance palestinienne fera l'objet d'un débat de fond en vue de la prochaine convocation du Conseil national palestinien (CNP, le Parlement palestinien en exil) et qu'aucun changement d'attitude n'est donc à prévoir pour le moment.

« À l'heure actuelle, la reconnaissance unilatérale d'Israël de notre part serait destructrice et entamerait nos droits nationaux légitimes », a indiqué un responsable, tandis que Yasser Arafat ouvrait la réunion de Damas en rendant hommage aux victimes de l'invasion israélienne du Liban et en mettant l'accent sur « l'unité nationle palestinienne » et « le fonctionnement démocratique » des institutions de la Résistance, ajoutant: « À Begin et Sharon, je répète aujourd'hui: notre révolution existe pour durer et vaincre ».

L'émissaire américain Philip Habib s'entretenait entre-temps avec le premier ministre israélien Menachem Begin. Tandis que son adjoint Morris Draper s'apprêtait hier soir à regagner Beyrouth pour informer les dirigeants libanais des progrès accomplis en vue du retrait des troupes étrangères du Liban, Habib lui-même était attendu à Amman pour des entretiens sur la question palestinienne avec les dirigeants jordaniens. Habib négocie en effet sur les deux fronts à la fois au moment où, de source informée à Washington, on laisse entendre que l'administration Reagan a abandonné tout espoir d'obtenir l'évacuation totale des forces étrangères du Liban avant la fin de l'année.

Les présidents François Mitterrand et Hosni Moubarak à leur conférence de presse conjointe au Caire. Téléphoto AFP

Sur le plan militaire, la « Résistance nationale libanaise », dans une dépêche de l'agence palestinienne Wafa datée de Beyrouth mais publiée à Nicosie, revendique une attaque, mercredi, contre une patrouille israélienne à Tyr et une autre, à la grenade hier, contre des militaires à l'entrée du QG général israélien à Saïda. Ces attentats, confirmés d'ailleurs par des témoins et des correspondants locaux, ont été démentis de source militaire israélienne. Le quotidien libanais Al-Anwar (indépendant) rapporte enfin, citant son correspondant au Liban-Sud, que le gouverneur militaire israélien de Saïda, le général Zafi Kader, a été blessé vendredi dernier dans une embuscade et hospitalisé en Israël.

Irlande: Haughey admet sa défaite

d'après AFP et Reuter

■ Le premier ministre sortant Charles Haughey, chef du Fianna Fail, a reconnu hier soir que le prochain gouvernement de la République d'Irlande serait « probablement » formé par une coalition de deux partis d'opposition, le Fine Gael et le Labour, ajoutant toutefois que « ce gouvernement sera instable et ne durera pas longtemps ».

Le dépouillement des bulletins après les élections générales anticipées de mercredi laissait en effet apparaître, hier soir, un glissement des voix au détriment du Fianna Fail, et une estimation de la télévision irlandaise donnait la nuit dernière 69 sièges au Fine Gael de Garret Fitzgerald, qui serait premier ministre d'une nouvelle coalition, et 16 au Labour.

Ces deux formations totaliseraient, selon cette projection, 85 voix, soit deux de plus que la majorité absolue de 83 sur les 166 sièges à pourvoir au Dail (Parlement), le président de l'Assemblée ne votant pas. Cette estimation suppose toutefois que le Fine Gael et le Labour s'entendent sur un programme de gouvernement fondé d'abord sur l'urgence d'un redressement économique. Le Fianna Fail disposerait, toujours selon cette estimation, 76 sièges, le reste allant aux petites formations.

Dans le Parlement sortant, le Fianna Fail détenait 80 sièges, le Fine Gael 64 et le Labour 14.

Haughey a été personnellement réélu, avec facilité, dans sa circonscription de Dublin-Centre-Nord, où il a recueilli 14.516 voix (près de 2.000 de moins qu'aux dernières élections), battant entre autres la militante nationaliste Bernadette Devlin-McAliskey qui n'a récolté que 1.7023 voix.

Vivement contesté au sein de son propre parti, Haughey a affirmé qu'il n'avait pas l'intention de démissionner. Il a indiqué que seule une grande coalition Fianna Fail-Fine Gael était susceptible de donner à l'Irlande un gouvernement stable, mais il a aussitôt écarté cette hypothèse en affirmant que cela signifierait l'absence de toute opposition efficace, ce qu'il estime dangereux.

Il a d'autre part rejeté l'hypothèse d'une coalition avec le Labour en raison de l'importance des divergences entre les deux partis.

Fitzgerald aussi a été réélu, avec une majorité réduite également, dans sa circonscription de Dublin-Sud-Est, mais le vice-premier ministre et ministre des Finances Ray MacSharry a été défait dans son comté de Sligo-Leitrim.

Begin prépare sa riposte à l'enquête Kahan

d'après AP, UPI, AFP et Reuter

■ Les conseillers juridiques de plusieurs des neuf hauts dirigeants israéliens invités à se défendre dans les 15 jours devant la Commission Kahan se sont rués hier aux bureaux de la commission pour consulter les dossiers de l'enquête sur les massacres de Sabra et Chatila tandis que les milieux politiques et journalistiques prêtaient au premier ministre Menachem Begin l'intention de décréter des élections générales anticipées.

La mise en garde de la commission a eu l'effet d'un « coup de tonnerre » au sein de l'Establishment politique et militaire d'Israël et les juristes étaient divisés hier quant à l'étendue des pouvoirs de la commission, qui peut, dit-on, sévir en cas de parjure en plus de laisser aux autorités judiciaires le soin d'intenter, au besoin, d'éventuelles poursuites criminelles.

On reconnaît toutefois que la Commission Kahan a agi conformément à une loi adoptée à la suite des critiques qui avaient été formulées contre la Commission Agranath (consécutive à la guerre d'octobre 1973) pour n'avoir pas, alors, mis en garde certaines personnalités impliquées, qui furent ainsi privées de la possibilité de préparer leur défense.

Dans des lettres personnelles adressées au premier ministre Begin, aux ministres Sharon (Défense) et Shamir (Affaires étrangères), aux généraux Eytan (état-major), Drori (Front nord), Yaron (Beyrouth) et Saguy (Renseignements militaires), ainsi qu'au chef du Mossad et à un aide de Sharon, la commission les a avertis qu'ils « pourraient avoir à souffrir » de ses conclusions et qu'ils avaient 15 jours pour se défendre.

Dans l'entourage de Begin, on affirme toutefois qu' « il n'y a aucune raison de s'exciter » et que le chef du gouvernement « étudie toutes les options ». L'option le plus fréquemment mentionnée est la tenue d'élections générales anticipées car, dit-on, même si les massacres ont fait perdre de la popularité à Begin et Sharon, ils n'ont pas permis à l'opposition de percer et, dans l'état actuel des sondages, Begin est assuré d'être réélu. Son ultime défense, ajoute-t-on, pourrait consister à lâcher Sharon purement et simplement.

Échec du sommet de l'OUA

d'après AFP, Reuter

■ Le porte-parole de l'Organisation des États Africains (OUA), M. Peter Onu, a annoncé la nuit dernière qu'il n'a pas été possible de tenir le 19e sommet de l'organisation à Tripoli malgré le compromis élaboré à propos de la représentation du Tchad. C'est le deuxième échec en 4 mois.

M. Onu a précisé que le quorum de 34 participants, soit les deux tiers des 50 pays membres, n'a pas été atteint. Trente pays ont indiqué qu'ils étaient prêts à participer au sommet et même si la Haute-Volta a indiqué qu'une délégation était en route, «cela n'aurait porté le nombre des participants qu'à 31», a-t-il dit.

Le constat d'échec a été dressé officiellement à l'issue de quatre jours de consultations intensives entre une vingtaine de chefs d'État et de gouvernement pour trouver un compromis au sujet du Tchad. Le gouvernement de Hissene Habre a donné le coup final en rejetant le compromis élaboré qui demandait à la délégation venue de Ndjamena de ne pas siéger au 19e sommet, le siège du Tchad devant rester vide pour la circonstance. Les 15 pays qui s'étaient retirés de la conférence pour manifester leur appui à M. Habre ne sont pas revenus siéger, empêchant l'assemblée d'atteindre le quorum de 34 délégations.

Les chefs d'État présents ont décidé de prolonger le mandat du président en exercice, le Kenyan Daniel Arap Moi, ainsi que ceux du secrétaire général et de ses assistants.

LES DÉS SONT PIPÉS!

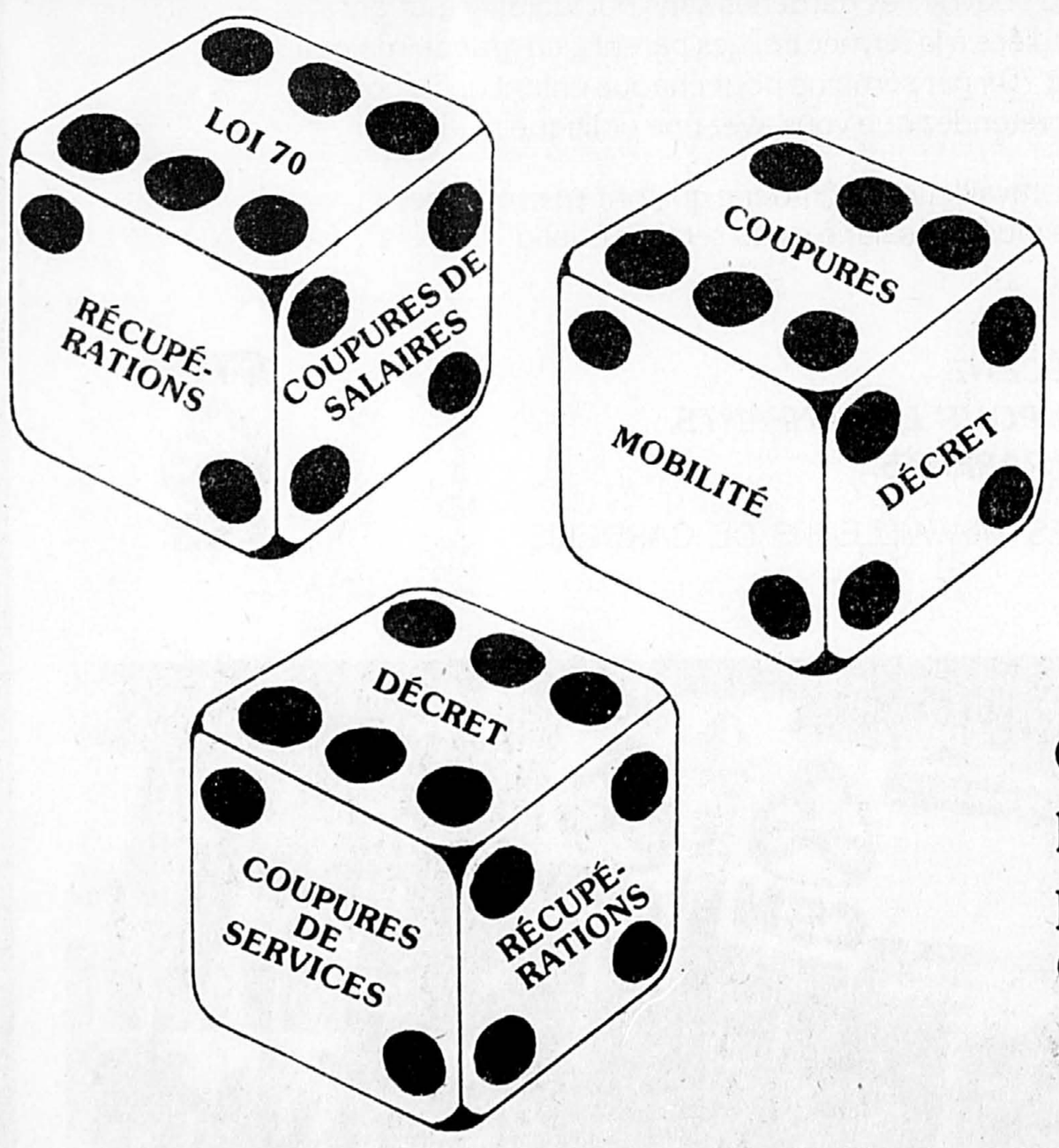

Pour obtenir une convention qui :

- tient compte de nos conditions de travail
- nous garantit de justes salaires
- nous permet d'assurer des soins de qualité

ON N'A PAS LE CHOIX !
IL FAUDRA PASSER À L'ACTION

LES INFIRMIÈRES EXIGENT UNE CONVENTION NÉGOCIÉE.

LE GOUVERNEMENT REFUSE DE NÉGOCIER

LE REGROUPEMENT DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

LE MONDE

Espagne: le roi désigne Gonzalez comme chef du nouveau cabinet

■ MADRID (Reuter, AFP) — Après avoir ouvert solennellement la session du premier parlement d'Espagne où la gauche soit majoritaire depuis la guerre civile, le roi Juan Carlos a officiellement désigné hier M. Felipe Gonzalez, chef du parti socialiste ouvrier (PSOE), comme candidat à la présidence du gouvernement.

Le monarque a fait part de son choix après avoir consulté les leaders parlementaires de tous les partis représentés au congrès des députés. Le président de la Chambre, M. Gregorio Peces-Barba, socialiste, a en outre confirmé que la session d'investiture débuterait mardi prochain par le discours-programme de M. Gonzalez, qui sera suivi d'un débat mercredi. Le vote des députés, dont le résultat ne fait aucun doute, compte tenu de l'écrasante majorité de 202 sièges sur 350 dont dispose le PSOE, aura lieu à l'issue de ce débat, dans la soirée de mercredi 1er décembre. Et le nouveau chef de gouvernement pourra ainsi prêter serment devant le roi au palais de la Zarzuela dès le jeudi 2 décembre.

Portant son uniforme de commandant en chef des forces armées, le roi Juan Carlos a lancé un appel à la modération et rendu hommage à la démocratie qui a amené les socialistes au pouvoir. Il s'est félicité du caractère «ordonné, libre et pacifique» des élections du 28 octobre dernier.

«Je pense que nous entamons une étape de normalisation, que le peuple espagnol a manifesté avec évidence que les désires d'une minorité, appuyée par la force, ne peuvent prévaloir sur la volonté de la majorité des citoyens, exprimée librement et pacifiquement», a-t-il affirmé. Il a ajouté: «Le moment est venu de consolider ce que nous avons obtenu jusqu'ici... d'apprendre à vivre en paix, sans haine et sans rancoeur.»

Juan Carlos a également mis en garde les forces armées, qui supportent la part la plus lourde des attentats séparatistes basques, de ne pas se laisser entraîner à penser qu'elles pourraient se débarrasser du terrorisme en mettant fin à la démocratie, affirmant: «C'est précisément la grande idée des terroristes.»

Le monarque a également dénoncé les tentatives putschistes en rappelant «l'irruption de la violence» dans l'hémicycle qui garde encore sur les fresques de son dôme les traces des balles tirées par le lieutenant-colonel Antonio Tejero et ses gardes civils lors du coup d'État manqué du 23 février 1981.

Nakasone veut améliorer les relations avec les États-Unis

■ TOKYO, (Reuter) — M. Yasuhiro Nakasone, premier ministre désigné du Japon, a déclaré hier aux journalistes que son gouvernement, qu'il mettra sur pied aujourd'hui, s'attachera en priorité à améliorer les relations avec les États-Unis dans le domaine commercial et celui de la sécurité.

M. Nakasone, qui venait d'être porté par acclamation à la présidence du parti libéral démocrate (PLD), ce qui l'assurait automatiquement de devenir le prochain chef du gouvernement, a affirmé: «Sans relations stables avec les États-Unis, les autres politiques ne peuvent pas fonctionner efficacement.

«Je m'efforcerai de renforcer les relations de confiance mutuelle avec les États-Unis», a-t-il ajouté.

M. Nakasone, qui avait été un ministre de la Défense assez ferme en 1970-71, voudrait que le Japon consacre à la défense une part plus large que les 0,9 pour cent du produit national brut qu'il lui réserve actuellement.

M. Nakasone, qui est âgé de 64 ans et qui sera élu premier ministre au cours d'une séance extraordinaire de la Diète, où le PLD est majoritaire, a exprimé le désir de se rendre d'ici peu à Washington.

Au plan des échanges commerciaux, le Japon est en avance de près de 20 milliards de dollars sur les États-Unis, et Washington presse Tokyo de réduire cet excédent.

En ce qui concerne la sécurité, les États-Unis voudraient que le Japon prenne en charge la protection des couloirs maritimes jusqu'à un millier de milles marins de ses côtes, ce qui suscite des plaintes de certains de ses voisins qui ne veulent pas que le Japon redevienne une puissance militaire.

M. Nakasone a déclaré hier qu'il serait favorable à une révision de la constitution japonaise de l'après-guerre qui interdit au pays de mettre sur pied une véritable armée.

Sa remarque n'a toutefois pas soulevsé d'inquiétude chez ses adversaires politiques. Il y a longtemps que le PLD se dit favorable à une révision de la constitution, tout en déclarant que le peuple japonais n'est pas encore politiquement mûr pour l'envisager.

ENCAN

Tapis de Perse et Orientaux

Liquidation à l'enchère

Cargaison reçue en port libre de l'Allemagne de l'Ouest.

Suite à des événements non résolus et de biens en dispute, les tapis ne seront pas retournés au lieu d'origine et doivent être vendus aux enchères de la part des intérêts européens concernés.

A être vendu au plus haut enréchisseur, la cargaison consiste en des tapis de Perse, Russie, Bulgarie, d'Afghanistan, de Chine et du Pakistan.

HILTON DORVAL
Aeroport Dorval

le samedi 27 novembre a 1h30 p.m.
(inspection a midi)

Termes: Comptant, Visa, MasterCard.
S. L. Belec, Enconteur

AU MÊME BAS PRIX QU'IL Y A UN AN

Ensembles modulaires «Bauhaus», seulement $499

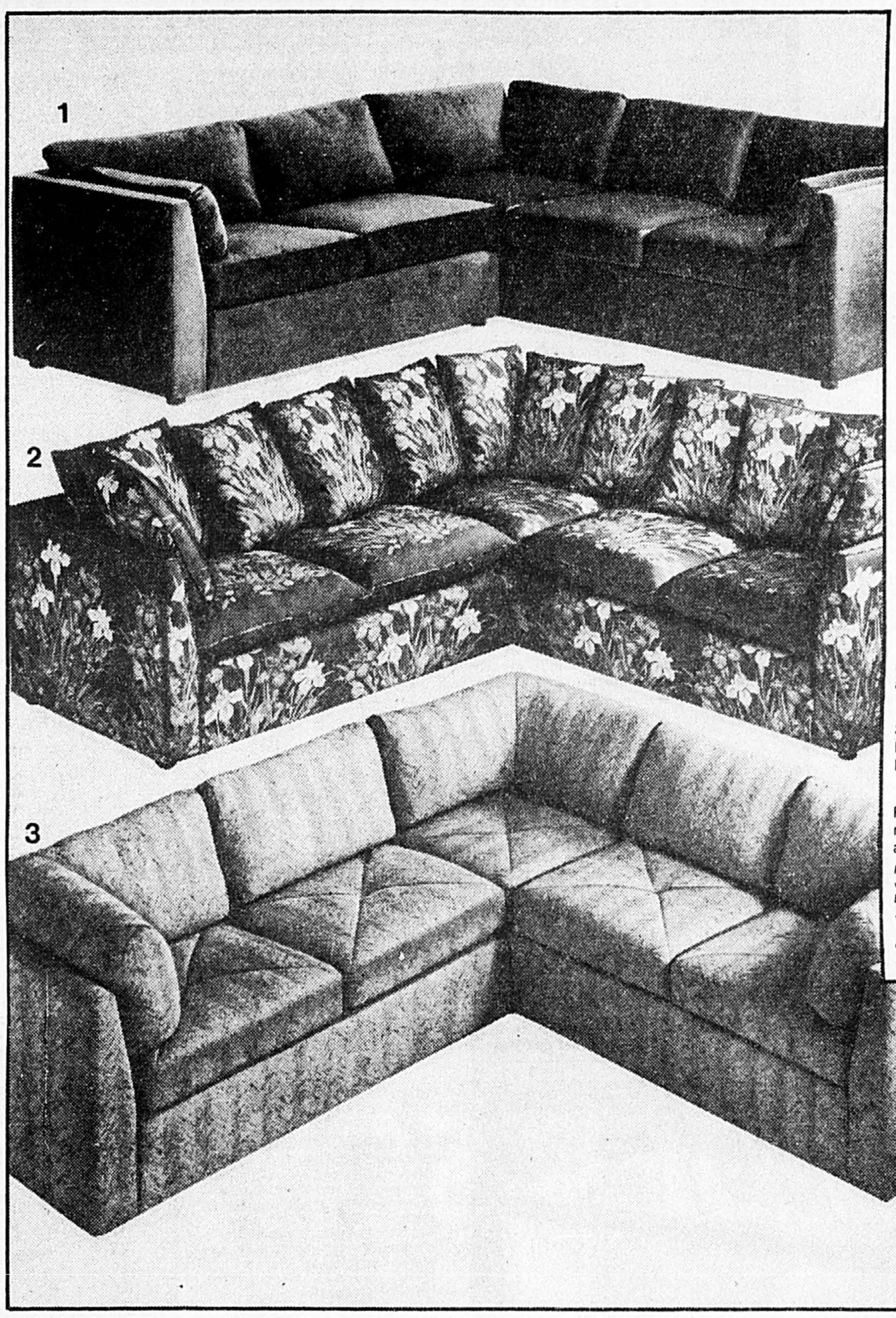

Un des meilleurs achats 110 de Simpsons
Meilleure occasion
Meilleure qualité
Meilleur prix
Meilleur achat 110 Simpsons

$499

Chaque ensemble modulaire «Bauhaus» est construit selon le système «Quadra-Coil». Le cadre en bois dur massif ne subit aucune tension grâce aux ressorts lovés fixés à la machine. Le dossier et le siège vous offrent donc un meilleur confort, plus longtemps. Un achat avantageux... chez Simpsons.

1. Recouvrement velours acrylique pelucheux. Brun cacao. No 44768.

2. Recouvrement 100% coton, imprimé gris / rouille / beige. Traité «Scotchguard» rebelle à l'eau et résistant aux taches. No 44693.

3. Recouvrement nylon / polyester très résistant, tons de blanc cassé. No 44767.

Prix en vigueur jusqu'au samedi 4 décembre (sauf s'il y a épuisement du stock).

Rayon 401, meubles, au sixième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez ou composez 842-7221 jour et nuit

UN DES MEILLEURS ACHATS "110"

Venez fêter avec nous! Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël.

Amenez les enfants chez Simpsons pour un

petit déjeuner avec le Père Noël

2^{29} par personne, enfant ou adulte

Billets en vente au rayon des jouets et au restaurant de chacun des magasins Simpsons.

Les enfants de moins de 12 ans pourront participer à un concours leur permettant de gagner une valeur de $300 en prix.

Le tirage aura lieu le 18 décembre.

Centre-ville:	La Bonne Bouffe (entrée rue Metcalfe nord) 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre	8h à 9h
Fairview:	Café Vendôme (entrée du promenoir) 4, 11 et 18 décembre	8h15 à 9h
Anjou:	Café Carrousel, au deuxième 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre	8h15 à 9h15
Laval:	Café L'Acadien (entrée du promenoir) 4, 11 et 18 décembre	8h15 à 9h15
St-Bruno:	Café Richelieu, au deuxième 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre	8h à 9h15

Simpsons 1 123 456 789 0 — la Baie — VISA — American Express — MasterCard

Simpsons MD

Un foyer confortable pour les Fêtes grâce à Simpsons

Le Père Noël est arrivé chez Simpsons

Amenez vos enfants rencontrer le Père Noël!
Lundi au mercredi de 11h30 à 16h30
Jeudi et vendredi de 11h30 à 18h
Samedi de 11h30 à 16h30
Au cinquième, centre-ville seulement.

Chèques-cadeaux

Une merveilleuse suggestion-cadeau, car il vous procure l'avantage du choix. Vous pouvez les obtenir en coupures de 5.00, 10.00, 25.00, 50.00 ou 100.00. Disponibles au Bureau de crédit de tous les magasins Simpsons ou au comptoir des renseignements, au sous-sol, centre-ville.

Le Coin de l'arbre

L'endroit idéal pour vous procurer toutes vos décorations de Noël, rubans, emballages et cartes de Noël. Au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Service d'emballage-cadeau

Économisez temps et énergie! Faites emballer vos cadeaux avec du papier et du ruban aux couleurs vives des Fêtes. Service d'emballage-cadeau, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Le Livre des cadeaux

Faites votre liste d'emplettes puis consultez le beau Livre des cadeaux de Simpsons. Si vous ne l'avez pas, venez en chercher un au Service à la clientèle du magasin Simpsons le plus près de chez vous. Venez fêter avec nous! Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël.

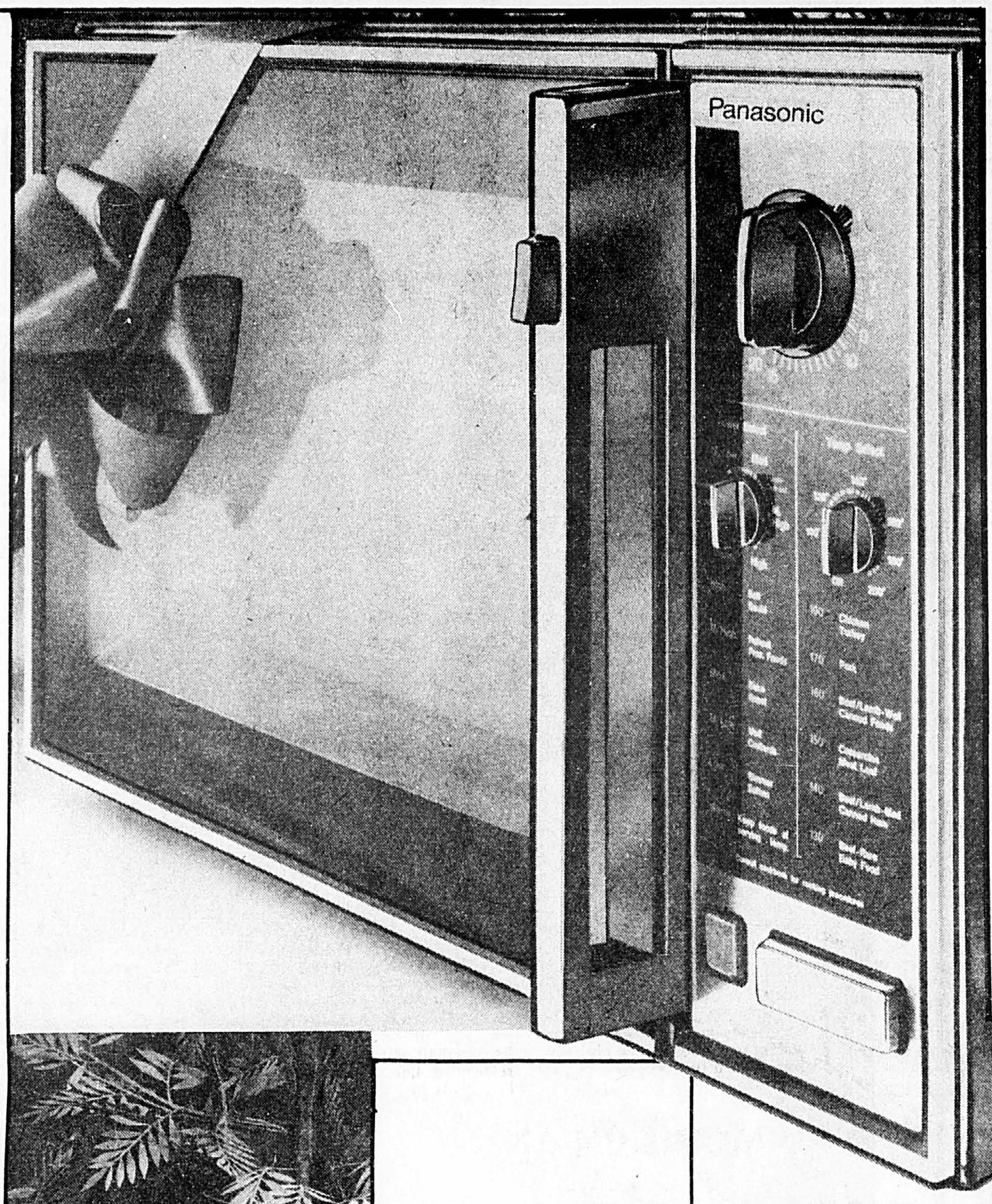

Vous voulez vraiment faire plaisir à Noël? Offrez un cadeau pratique, pour toute la famille: un four à micro-ondes «Panasonic». Et réjouissez-vous, vous profitez d'un rabais de $50!

(679.98)
vente

629.98

RABAIS $50 — FOUR À MICRO-ONDES «PANASONIC». Économie de temps et d'argent... tous les jours.

- Niveaux de puissance variables pour versatilité
- Plateau pivotant magnétique «Cook-A-Round» pour cuisson uniforme
- Cuisson réglée par minuterie ou température
- Sonde de température
- Minuterie 60 minutes à 2 vitesses
- Intérieur 1.32 pi³
- Guide de cuisson sur panneau de contrôle
- Livre de recettes en couleur inclus.

Fini similinoyer. 62 x 37 x 47 cm. Modèle 04160

Dimensions approximatives.

Le prix entre parenthèses est le prix ordinaire de Simpsons.

Rayon 430, appareils électroménagers, au sixième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez ou composez 842-7221 jour et nuit

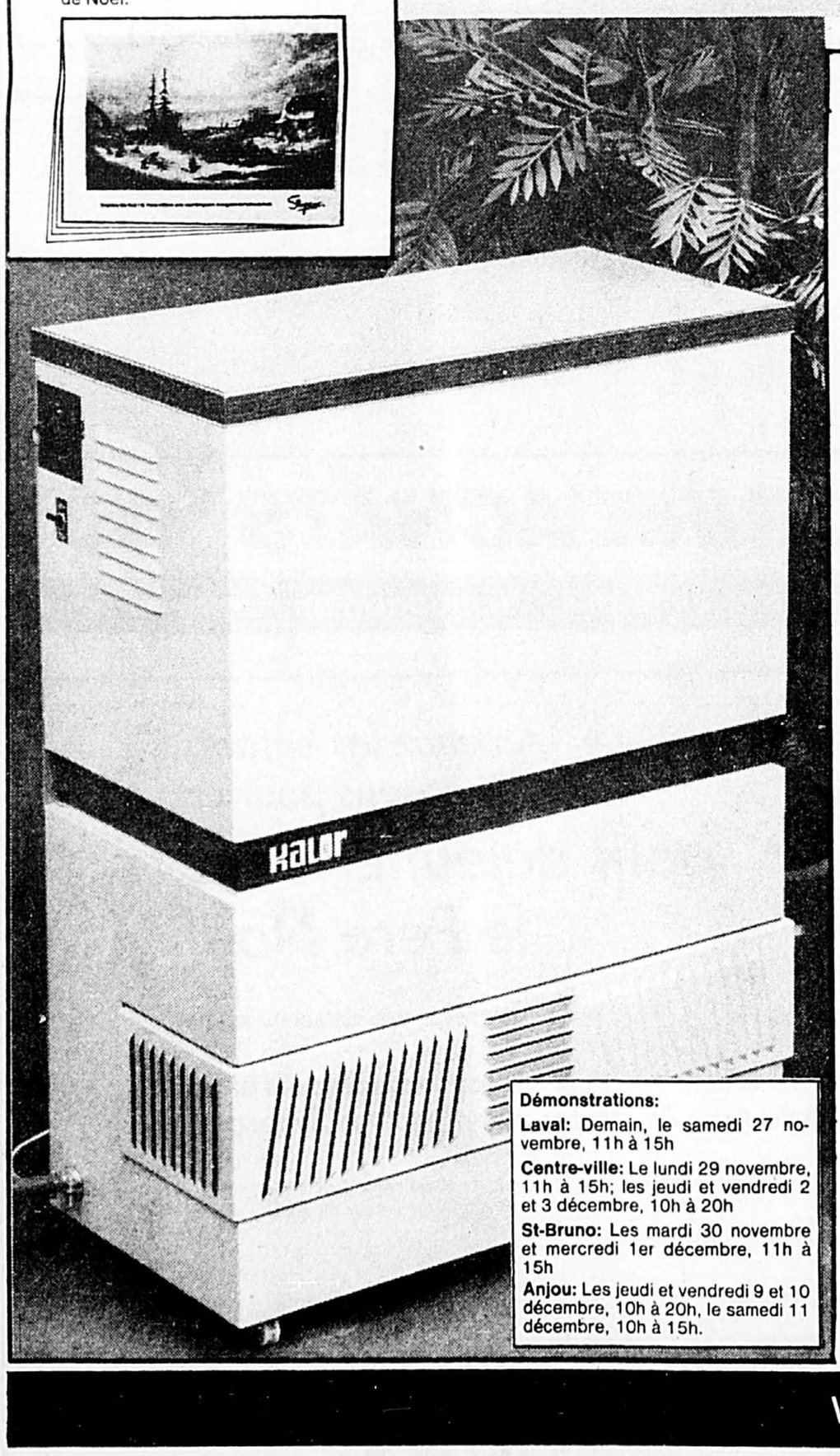

Démonstrations:

Laval: Demain, le samedi 27 novembre, 11h à 15h

Centre-ville: Le lundi 29 novembre, 11h à 15h; les jeudi et vendredi 2 et 3 décembre, 10h à 20h

St-Bruno: Les mardi 30 novembre et mercredi 1er décembre, 11h à 15h

Anjou: Les jeudi et vendredi 9 et 10 décembre, 10h à 20h, le samedi 11 décembre, 10h à 15h.

ENS. MATELAS ET SOMMIER-TAPISSIER «SEALY». Une aubaine remarquable, digne de l'étiquette «Année 110» de Simpsons. 510 ressorts lovés (basé sur format double), bordures «Flexolator». Couche de feutre blanc piquée à couche ¾" de mousse et une épaisse couche de «Dacron» polyester pour isoler. Recouvrement polyester/rayonne.

	Prix Simpsons
Ens. jumeau	$349
Ens. double	$399
Ens. Queen	$469

Rayon 401, meubles, au sixième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Venez ou composez 842-7221 jour et nuit

Rabais 79.99

FOURNAISE ÉLECTRIQUE «KALOR». Une conception nouvelle du chauffage électrique, par «Kalor». Idéal pour la maison, le chalet, le sous-sol, le bureau ou la maison mobile. Entièrement automatique avec thermostat incorporé, contrôles de sécurité et ventilateur silencieux. Circulation d'air multidirectionnelle. Cordon. Sur roulettes. Facile à installer. Fini émail cuit beige. 61 x 31 x 79 cm.

Modèle K6, 6000 BTU
(629.98) **549.99**

Modèle K9, 9000 BTU
(729.98) **649.99**

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons.

Rayon 690, quincaillerie, au sous-sol, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Venez ou composez 842-7221 jour et nuit

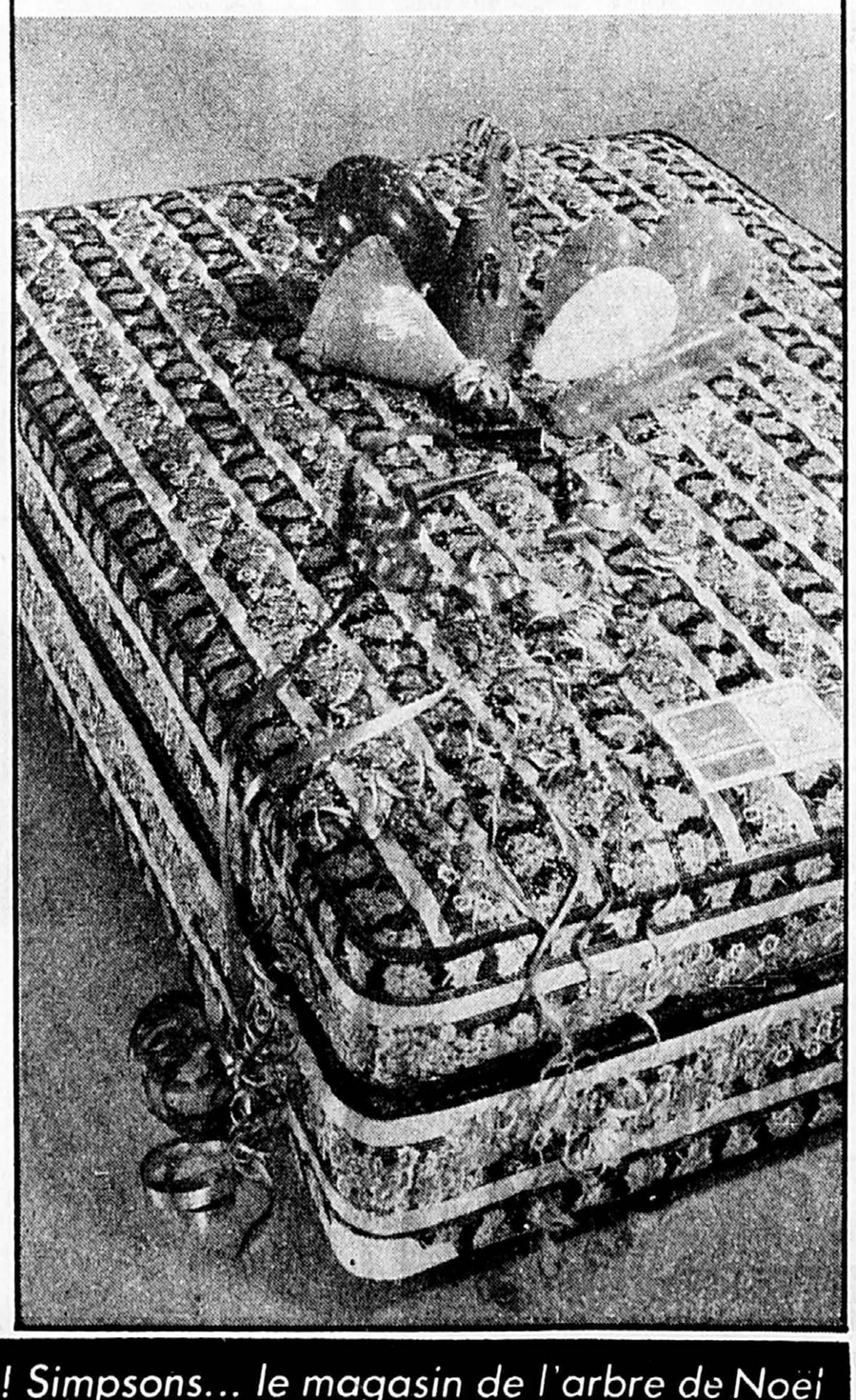

Venez fêter avec nous! Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël

Simpsons ACTION CARD / CARTE D'ACTION
1 123 456 789 0

la Baie · VISA · AMERICAN EXPRESS · MasterCard

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au mercredi 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi 9h30 à 21h / Samedi 9h à17h
COMPOSEZ 842-7221 JOUR ET NUIT

Simpsons MD

CENTRE-VILLE 977, ouest rue Ste-Catherine, Montréal, Québec H3B 3Y7
FAIRVIEW 6790, autoroute Trans-Canadienne, Pointe-Claire, Québec H9R 1C5
LES GALERIES D'ANJOU 7895, boul. Les Galeries d'Anjou, Ville d'Anjou, Québec H1M 1W8
LE CARREFOUR LAVAL 3045, boul. Le Carrefour, Chomedey, Laval, Québec H7T 1C7
LES PROMENADES ST-BRUNO 800, boulevard des Promenades, St-Bruno, Québec J3V 5J9
CENTRE D'AUBAINES SIMPSONS 4895, rue Hickmore, Ville St-Laurent, Qué. H4T 1K5 (Une rue dépassée l'Entrepôt Simpsons) Du lundi au mercredi: de 9h30 à 17h30 Jeudi et vendredi: de 9h30 à 21h Samedi: de 9h à 17h